

(N^o 5.)

SÉNAT DE BELGIQUE

XVII

BUDGET

DES

**Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes,
Téléphones et Aéronautique**

POUR L'EXERCICE 1927.

BELGISCHE SENAAAT

XVII

BEGROOTING

VAN DE

**Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen
en Luchtvaart**

VOOR HET DIENSTJAAR 1927.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

Albert,
ROI DES BELGES.

A tous, présents et à venir, SALUT !

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera pré-enté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.

Dépenses et recettes d'exploitation.

Dépenses d'exploitation.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget des Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1927 est fixé, pour les dépenses d'exploitation, à la somme de 636,272,972 francs conformément au tableau I ci-annexé.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

ADMINISTRATIONS.	DÉPENSES D'EXPLOITATION. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.	BEHEEREN.
Services centraux	6,817,900 »	Centrale diensten.
Marine	80,009,860 »	Zeewezen.
Postes	269,421,750 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	189,982,993 »	Telegrafen en Telefonen.
Électricité	51,141,562 »	Electriciteit.
Office central des Imprimés	29,817,485 »	Centrale dienst voor Drukwerken.
Aéronautique	9,073,422 »	Luchtvaart.
ENSEMBLE . . . fr	636,272,972 »	TE ZAMEN.

Albert,

KONING DER BELGEN.

*Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen,
HEIL !*

Op de voordracht van Onze Ministers van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL EÉN.

Uitgaven en ontvangsten van exploitatie.

Uitgaven van exploitatie.

EERSTE ARTIKEL.

De Begroting van de Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1927 is vastgesteld, voor de uitgaven van exploitatie, op de som van 636,272,972 frank overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel I.

Die uitgaven zijn volgenderwijze verdeeld :

Recettes d'exploitation.**ART. 2.**

Les recettes d'exploitation des Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1927, sont évaluées à la somme de 649,922,388 francs conformément au tableau II ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

ADMINISTRATIONS.	RECETTES D'EXPLOITATION. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE	BEHEEREN.
Services centraux	6,157,800 »	Centrale diensten.
Marine	51,710,000 »	Zeewezen.
Postes	255,982,501 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	254,713,040 »	Telegrafen en Telefonen.
Électricité	51,141,562 »	Electriciteit.
Office central des Imprimés	29,817,485 »	Centrale Dienst voor Drukwerken.
Aéronautique	400,000 »	Luchtvaart.
ENSEMBLE . . . fr.	649,922,388 »	TE ZAMEN.

Ontvangsten van exploitatie.**ART. 2.**

De ontvangsten van exploitatie van de Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1927, zijn geraamd op de som van 649,922,388 frank overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel II.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

TITRE II.**Dépenses et recettes extraordinaires.****Dépenses extraordinaires.****ART. 3.**

Les dépenses extraordinaires des Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1927 sont évaluées à la somme de 165,489,550 francs conformément au tableau III ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

ADMINISTRATIONS.	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. — BUITENGEWONE UITGAVEN.	BEHEEREN.
Postes	3,027,000 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	146,816,000 »	Telegrafen en Telefonen.
Électricité	15,046,550 »	Electriciteit.
Aéronautique	600,000 »	Luchtvaart.
ENSEMBLE . . . fr.	165,489,550 »	TE ZAMEN.

TITEL II.**Buitengewone uitgaven en ontvangsten.****Buitengewone uitgaven.****ART. 3.**

De buitengewone uitgaven van de Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1927 zijn geraamd op de som van 165,489,550 frank overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel III.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

Recettes extraordinaires.

ART. 4.

Les recettes extraordinaires de l'Administration des Télégraphes et Téléphones pour l'exercice 1927 sont évaluées à la somme de 800,000 francs, conformément au tableau IV ci-annexé.

TITRE III.

Dispositions diverses.

ART. 5.

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique est autorisé :

a) A faire payer par avance, sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les loyers ainsi que les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le Budget des Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, aux agents en activité de service, aux anciens agents et à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents et à leurs ayants droit ;

b) A accorder des secours exceptionnels dans les conditions qu'il déterminera, à des employés pensionnés en suite d'accident en service, à l'effet de ne pas les traiter moins favorablement que les ouvriers se trouvant dans les conditions semblables, et ce nonobstant les dispositions de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles.

ART. 6.

Les services rendus par les agents du service de sauvetage de l'Administration de la Marine sont considérés comme actifs dans la liquidation de leur pension.

Buitengewone ontvangsten.

ART. 4.

De buitengewone ontvangsten van het Beheer van Telegrafien en Telefonen voor het dienstjaar 1927 zijn geraamd op de som van 800,000 frank, overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel IV.

TITEL III.

Verscheidene bepalingen.

ART. 5.

De Minister van Spoorwegen, Zee- en Waterwegen, Posterijen, Telegrafien, Telefonen en Luchtvaart wordt gemachtigd :

a) Om bij voorbaat te doen uitbetalen, ten laste der kas van rekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de huishuren evenals de hulpgelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van de Begrooting van de Beheeren van Zee- en Waterwegen, Posterijen, Telegrafien, Telefonen en Luchtvaart, verleend zullen worden aan in dienst zijnde, aan oud bedienden of aan hunne familiën, alsook aan de slachtoffers van ongevallen en aan dezer rechthebbers ;

b) Om uitzonderlijke hulpgelden te verleen, in de voorwaarden die hij moet vaststellen, aan de ingevolge een ongeval in dienst gepensioneerde bedienden, om deze niet minder gunstig te behandelen dan de werklieden die zich in de gelijkaardige voorwaarden bevinden, en zulks niettegenstaande de bepalingen van de wet van 21 Juli 1844 op de burgerlijke pensioenen.

ART. 6.

De diensten bewezen door de bedienden van den reddingsdienst van het Beheer van Zee- en Waterwegen worden beschouwd als werkelijke dienst voor wat betreft de liquidatie van hun pensioen.

ART. 7.

Ne sont plus applicables jusqu'au 31 décembre 1927, aux administrations dépendant du Département des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, les lois du 20 juillet 1921 et du 10 juin 1922 sur la comptabilité des dépenses engagées, ainsi que les arrêtés et règlements pris en exécution de ces lois, sauf en ce qui concerne :

1° L'article 6 de la loi du 20 juillet 1921, en tant qu'il impose le contre-seing du Ministre des Finances pour les actes d'administration portant révision des dispositions organiques relatives aux traitements ou allocations du personnel ;

2° L'article 8 de la loi du 20 juillet 1921 modifiant l'article 18 de la loi du 15 mai 1846 ;

3° L'article 9 de la loi du 20 juillet 1921 qui complète la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846.

ART. 8.

Par dérogation à l'article 32 de la loi du 29 juillet 1926 sur la péréquation des pensions de retraite, etc., les crédits nécessaires au paiement des arriérés de la péréquation des pensions des anciens agents de l'Administration des chemins de fer de l'Etat, seront compris dans les crédits supplémentaires à rattacher au budget de l'exercice 1926, quelle que soit, la date du paiement de ces arriérés.

Donné à Bruxelles, le 16 novembre 1926.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,

E. ANSEELE.

Le Ministre des Finances,

B^{on}. M. HOUTART.

ART. 7.

Zijn niet meer toepasselijk tot 31 December 1927, op de besturen ahangende van het Departement van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telephonen en Luchtvaart, de wetten van 20 Juli 1921 en van 10 Juni 1922 op de comptabiliteit der betaalbaar gestelde credieten, alsmede de in uitvoering van die wetten getroffen besluiten en reglementen, behoudens wat betreft :

1° Artikel 6 der wet van 20 Juli 1921 in zooverre het de medeonderteekening van den Minister van Financiën vereischt voor de bestuurshandelingen tot herziening van de organische bepalingen betreffende de jaarwedden en tegemoetkomingen van het personeel ;

2° Artikel 8 der wet van 20 Juli 1921 tot wijziging van artikel 18 der wet van 15 Mei 1846 ;

3° Artikel 9 der wet van 20 Juli 1921 tot aanvulling van de wet tot inrichting van het Rekenhof in dato 29 October 1846.

ART. 8.

In afwijking van artikel 32 van de wet van 29 Juli 1926 op de perequatie van de rustpensioenen, enz., worden de credieten, noodig voor de uitbetaling van de achterstallen ingevolge de perequatie van de pensioenen der gewezen bedienden van het Beheer van Staatsspoorwegen, begrepen in de bijcredieten, op te nemen in de begrooting voor het dienstjaar 1926, welke ook de datum van uitbetaling van die achterstallen zij.

Gegeven te Brussel, den 16^e November 1926.

Van 's Konings wege :

De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telephonen en Luchtvaart,

De Minister van Financiën,

(7)

[N° 5-XVII.]

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique

POUR L'EXERCICE 1927.

TABLEAU I

DÉPENSES D'EXPLOITATION.

BEGROOTING

VAN DE

Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart

VOOR HET DIENSTJAAR 1927.

TABEL I

UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
A. — SERVICES CENTRAUX.		
SECTION 1 ^{re} . — ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre. fr. 35,00 »	53,00 »
	b) Frais de représentation. 18,00 »	
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,159,300 »
3	Traitements d'activité et de disponibilité et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	213,500 »
4	Indemnités pour travail extraordinaire	23,000 »
5	Indemnités de déplacements	69,000 »
6	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux	200,000 »
7	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	468,000 »
8	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	22,500 »
9	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions	1,000 »
10	Dépenses diverses et imprévues	2,000 »
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
11	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>)	1,126,500 »
SECTION 2. — SERVICE DE LA PROPAGANDE ET DU TOURISME.		
12	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.	135,500 »
13	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	18,000 »
14	Indemnités pour travail extraordinaire	2,000 »
15	Frais de déplacements	10,000 »
16	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	21,000 »
17	Publicité commerciale	25,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	A. — CENTRALE DIENSTEN.	
	AFDEELING 1. — HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	1
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	2
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premiën en vergoedingen.	3
	Vergoedingen voor overwerk	4
	Vergoedingen wegens overplaatsing	5
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen.	6
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleen en aanvang nemende in 1927 of voor 1 Januari van hetzelfde jaar.	7
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen . . .	8
	Terugbetaling aan de Weduwen en Weezenkas van de verliezen geleden op de pensioenen verworven op 1 Januari 1920 bij toepassing van de wet van 25 Februari 1920, waarbij vooruitbetaling van de pensioenen werd voorgeschreven.	9
	Verschillende en onvoorziene uitgaven	10
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (<i>met inbegrip van de voorloopige verhooging</i>) . .	11
	AFDEELING 2. — DIENST VOOR PROPAGANDA EN TOERISME.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz.	12
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	13
	Vergoedingen voor overwerk	14
	Vergoedingen wegens overplaatsing	15
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	16
	Handelspubliciteit	17

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
18	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>)	78,00 »
SECTION 3. — COMITÉ SUPÉRIEUR DE CONTRÔLE.		
I. — Services généraux.		
19	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	617,200 »
20	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	41,500 »
21	Indemnités pour travail extraordinaire	6,000 »
22	Frais de déplacements	108,800 »
23	Matériel, fournitures de bureau, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	64,500 »
24	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	2,500 »
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
25	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>)	370,000 »
II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer.		
26	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	249,000 »
27	Indemnités pour travail extraordinaire	2,500 »
28	Frais de déplacements	50,500 »
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
29	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>)	163,300 »
SECTION 4. — DÉPENSES GÉNÉRALES.		
30	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers commissionnés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse, ou à d'anciens fonctionnaires et employés qui n'ont pas droit à une pension par application de l'article 50 de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles	193,800 »
31	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées ci-dessus	9,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (<i>met inbegrip van de voorloopige verhooging</i>) . . .	18
	AFDEELING 3. — HOOGER COMITEIT VAN TOEZICHT.	
	I. — Algemeene diensten.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	19
	Jaarwedden en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	20
6,817,900 »	Vergoedingen voor overwerk	21
	Vergoedingen wegens overplaatsing	22
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, boeckbinden, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	23
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen. . . .	24
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (<i>met inbegrip van de voorloopige verhooging</i>) . . .	25
	II. — Dienst voor het opsporen van daders van diefstal bij den spoorweg.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	26
	Vergoedingen voor overwerk	27
	Vergoedingen wegens overplaatsing	28
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (<i>met inbegrip van de voorloopige verhooging</i>) . . .	29
	AFDEELING 4. — ALGEMEENE UITGAVEN.	
	Hulpgelden aan oud-ambtenaren en -beambten, alsmede aan aangestelde werklieden, aan hunne vrouw, weduwe, kinderen of gezinnen die zich in een ongelukkigen toestand bevinden of aan vroegere ambtenaren en beambten die geen recht hebben op een pensioen bij toepassing van artikel 50 der wet van 21 Juli 1844 op de burgerlijke pensioenen.	30
	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen dan die vermeld hierboven .	31

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
32	Délégations, commissions, comités, conseils, jurys, etc. Jetons de présence. — Frais de parcours. — Indemnités (délégation à la Société des installations maritimes de Bruxelles ; comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale : indemnités, abonnements au chemin de fer, etc.; transport d'énergie électrique; conseil d'appel). (Les magistrats qui font partie du Comité consultatif du contentieux administratif et d'administration générale et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc. qui ressortissent au Département.)	47,00 »
33	Cours de langue française, de langue flamande et de langue allemande aux agents de l'Administration	85,000 »
34	Honoraires des avocats	110,000 »
35	Commission centrale d'examen	30,000 »
36	Bibliothèque centrale	35,000 »
37	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer.	5,000 »
TOTAL DES DÉPENSES DES SERVICES CENTRAUX. fr.		
B. — MARINE.		
38	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseil supérieur de la Marine. — Commissions et jurys.	9,701,800 »
39	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	2,848,400 »
40	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel pilote	2,803,400 »
41	Indemnités pour travail extraordinaire	38,000 »
42	Frais de route, de séjour, jetons de présence, etc.	215,500 »
43	Remises, commissions, primes	15,095,000 »
44	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche. — Exploration de la mer.	3,480,700 »
45	Traction et matériel. — Indemnités et secours à des victimes d'accidents et à leurs ayants droit	25,067,500 »
46	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer.	269,850 »
47	Exécution des lois d'assurances du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925.	37,000 »
48	Exécution des obligations incombant à l'Administration de la Marine en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	35,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Afvaardingen, commissies, comiteiten, raden, jury's, enz. — Zitpenningen, reiskosten. Vergoedingen (afvaardiging bij de Maatschappij der zeevaartinrichtingen te Brussel ; raadgevend comiteit voor bestuurlijke betwistingen en algemeen beheer: vergoedingen, abonnemenen op de spoorwegen, enz.; overbrenging van electrische energie; raad van beroep.) (De magistraten die deel uitmaken van het raadgevend comiteit voor bestuurlijke betwistingen en algemeen beheer en van den raad van beroep, trekken de vacatievergoedingen ten zelfden titel als de overige leden en genieten dezelfde voordeelen. Dezelfde opmerking geldt voor al de raden, jury's, commissies, enz. die van het Departement afhangen.)	32
	Leergangen in het Fransch, het Vlaamsch en het Duitsch, voor de bedienden van het Beheer.	33
	Eereloon der advocaten	34
	Hoofdexamencommissie	35
	Centrale boekerij	36
	Toelage aan de Internationale Commissie van het Spoorwegcongres.	37
6,817,900 »	TOTAAL DER UITGAVEN VAN DE CENTRALE DIENSTEN.	
	B. — ZEEWEZEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren, beamten en zeeliedenpersoneel. — Hoogere Raad van het Zeewezen. — Commissiën en jury's.	38
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloonen, vergoedingen, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden.	39
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor de loodsen.	40
	Vergoedingen voor overwerk.	41
	Reis- en verblijfkosten, aanwezigheidspenning, enz.	42
	Uitkeeringen, commissieloon, premiën	43
	Toelagen voor de praktische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij. — Onderzoek van de zee.	44
	Trekdienst en materieel. — Vergoedingen en hulpelden aan slachtoffers van ongevallen en hunne rechthebbenden.	45
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen.	46
	Uitvoering van de verzekeringswetten van 10 December 1924 en van 10 Maart 1925. .	47
	Uitvoering van de verplichtingen ten laste van het Beheer van het Zeewezen krachtens de wet van 24 December 1903 op de vergoeding van de schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	48

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
49	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	1,000 »
50	Restitution des droits de pilotage indûment perçus par l'Administration de la Marine.	5,000 »
51	Déficits de comptes.	3,000 »
52	Charges financières	2,302,564 »
53	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927, ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	4,310,000 »
54	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	515,000 »
55	Remboursement aux Caisses de pensions des pertes résultant pour lesdites caisses de l'application de la loi du 25 février 1920 relative au paiement anticipatif des pensions.	10,000 »
56	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maximum de 750,000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre occidentale (8 ^e annuité). (Les annuités servant de fonds de garantie seront partagées par moitié entre la Coopérative d'assurance visée plus haut « Westvlaamsche Verzekering voor zeilsloepen » et la société « Crédit maritime belge » d'Ostende, en vertu du consentement de la « Westvlaamsche » et sous approbation du Gouvernement, en raison de contrats de réassurance réciproque entre les deux organismes.)	75,000 »
57	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux.	438,116 »
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
58	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire).	12,668,600 »
59	Part de la Marine dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux.	89,430 »
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE LA MARINE . fr.		
C. — POSTES.		
60	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	49,658,870 »
61	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel facteur.	68,281,000 »
62	Transport des facteurs.	159,000 »
63	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée	3,514,000 »
64	Indemnités pour travail extraordinaire	1,085,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
80,009,860 »	<p>Onvoorziene, niet in de Begrooting genoemde uitgaven.</p> <p>Teruggave van door het Beheer van Zeewezen ten onrechte geïnde loodsgelden. . .</p> <p>Tekort van rekenplichtigen</p> <p>Financiële lasten</p> <p>Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1927 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.</p> <p>Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. . .</p> <p>Terugbetaling aan de Pensioenkas van de verliezen voortspuitende voor deze kassen uit het toepassen der wet van 25 Februari 1920, betreffende het vooruitbetalen der pensioenen.</p> <p>Bijdrage van de Regeering, tot een bedrag van ten hoogste 750,000 frank, in het vestigen van een waarborgfonds ten voordeele van eene onderlinge zeeverzekeringsmaatschappij voor de zeilvisschers van de Vlaamsche kust, waarvan de oprichting ontworpen is door de Commissie voor de zeevisscherij van West-Vlaanderen (8^e annuïteit).</p> <p>(De annuïteiten dienende als waarborgfonds zullen verdeeld worden voor de helft tusschen de bovenbedoelde Verzekeringcoöperatief « Westvlaamsche Verzekering voor zeilsloepen » en de maatschappij « Crédit maritime belge », te Oostende, krachtens bewijling van de « Westvlaamsche » en onder goedkeuring van de Regeering, met het oog op wederzijdsche herverzekeringscontracten tusschen beide inrichtingen.)</p> <p>Aandeel in de uitgaven van de Centrale Diensten</p>	<p>49</p> <p>50</p> <p>51</p> <p>52</p> <p>53</p> <p>54</p> <p>55</p> <p>56</p> <p>57</p>
80,009,860 »	<p style="text-align: center;">UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p>Veranderlijk deel der wedden en loonen (met inbegrip van de voorloopige verhooging) . .</p> <p>Aandeel van het Zeewezen in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van de Centrale Diensten.</p>	<p>58</p> <p>59</p>
	<p style="text-align: center;">TOTAAL VAN DE UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN HET ZEEWEZEN.</p>	
	<p style="text-align: center;">C. — POSTERIJEN.</p> <p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.</p> <p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de brievenbestellers.</p> <p>Vervoer van de brievenbestellers</p> <p>Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloon van en vergoeding voor bij de taak of per dag betaalde bedienden.</p> <p>Vergoedingen voor overwerk</p>	<p>60</p> <p>61</p> <p>62</p> <p>63</p> <p>64</p>

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
65	Frais de déplacements	650,000 »
66	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.	2,942,000 »
67	Transport des dépêches.	2,200,000 »
68	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste	10,000 »
69	Matériel, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. — Approvisionnements divers. — Fabrication de valeurs postales. — Indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale. — Frais d'exploitation des camionnettes postales. — Remboursement à l'Office central des imprimés des fournitures de bureau, matériel de gravure, impressions, papiers, encre, etc., commandés pour compte de la Poste.	17,706,400 »
70	Dépenses pour compte de tiers	62,000 »
71	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais du Bureau international de Berne	45,000 »
72	Emoluments, indemnités de caisse, primes et remises	1,830,000 »
73	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	36,000 »
74	Part de l'Administration des Postes dans les dépenses des Services centraux.	1,059,173 »
75	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer	271,165 »
76	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	20,000 »
77	Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	23,000 »
78	Charges financières	3,267,122 »
79	Déficits de comptes	20,000 »
80	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	20,244,000 »
81	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions	2,125,000 »
82	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions	10,000 »
83	Versement à la Caisse des veuves et orphelins, prévu par l'article 10, paragraphe C de l'arrêté royal du 4 octobre 1925, pris en exécution de l'article 10 de la loi du 6 mars 1925, relative au rattachement des cantons d'Eupen, de Malmédy et de Saint-Vith.	140,000 »
84	Subside pour le ravitaillement et le service des cantines.	28,000 »
85	Remboursement à la Marine des frais de transport de la correspondance postale par les malles Ostende-Douvres.	2,000,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
269,429,750 »	Vergoedingen wegens overplaatsing	65
	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers. .	66
	Vervoer van de postpakketten	67
	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen.	68
	Materieel, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. — Verschillende voorraad. — Vervaardiging van postwaarden. — Vergoedingen aan vreemden voor ongevallen veroorzaakt tijdens de post-exploitatie. — Exploitatiekosten van de postmotorwagentjes. — Terugbetaling aan den Centralen Dienst voor drukwerken, van de voor rekening van de Post bestelde kantoorbehoeften, graveermaterieel, drukwerken, papier, inkt, enz.	69
	Uitgaven voor rekening van derden	70
	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern	71
	Loon, kasvergoeding, premiën en commissieloon	72
	Honoraria van de dokters voor onderzoeken, grondige keuringen, herkeuringen, enz., die de Werkliedenkas niet aanbelangen.	73
	Deel van het Beheer van Posterijen in de uitgaven van de Centrale Diensten. . .	74
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen.	75
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen.	76
	Examencommissies. — Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begroting genoemd zijn. .	77
	Financieele lasten	78
	Tekort van rekenplichtigen	79
	Aan ambtenaars en beambten te verleenen pensioenen en eerste termijn van pensioenen welke in 1927 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar ingaan.	80
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen. . .	81
Terugbetaling aan de Kas voor weduwen en weezen van de verliezen ondergaan op de op 1 Januari 1920 verschuldigde pensioenen, ten gevolge van de toepassing der wet van 25 Februari 1920, vooruitbetaling der pensioenen voorschrijvende.	83	
Storting in de Weduwen- en Weezenkas, voorzien bij artikel 10, paragraaf C, van het koninklijk besluit van 4 October 1925 genomen ter uitvoering van artikel 10 van de wet van 6 Maart 1925, betreffende de wederaanhechting van de kantons Eupen, Maimedy en Sint-Vith.	83	
Toelage voor de bevoorrading en den Dienst der cantines.	84	
Terugbetaling aan het Zeewezen van de kosten van vervoer der poststukken door de pakketbooten Oostende-Dover.	85	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
86	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>).	91,825,000 »
87	Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux	218,020 »
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . fr.	
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
88	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	47,348,500 »
89	Salaires et indemnités des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	18,437,800 »
90	Indemnités pour travail extraordinaire	155,000 »
91	Indemnités de déplacements	1,165,000 »
92	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses (<i>y compris une somme de 345,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur</i>)	19,300,000 »
93	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc.	4,275,000 »
94	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).	65,000 »
95	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	70,000 »
96	Part d'intervention éventuelle dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la téléphonie internationale	10,000 »
97	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges.	1,200,000 »
98	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux.	783,493 »
99	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer.	894,000 »
100	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	150,000 »
101	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »
102	Charges financières.	39,171,300 »
103	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	5,889,000 »
104	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	620,000 »
105	Versement à la Caisse des veuves et orphelins, prévu par l'article 10, paragraphe C, de l'arrêté royal du 4 octobre 1925, pris en exécution de l'article 10 de la loi du 6 mars 1925, relative au rattachement des cantons d'Eupen, de Malmédy et de Saint-Vith.	10,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (<i>met inbegrip van de voorloopige verhooging</i>). . .	86
	Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van de Centrale Diensten.	87
269,429,750 »	TOTAAL DER UITGAVEN VAN EXPLOITATIE DER POSTERIJEN.	
	D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaars en beampten.	88
	Loonen en vergoedingen van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. . .	89
	Vergoedingen voor overwerk	90
	Vergoedingen wegens overplaatsing	91
	Onderhoud van de lijnen en kantoren ; allerlei benodigdheden (<i>inbegrepen eene som van 345,000 frank voor eene schuldvordering van een vroeger dienstjaar</i>).	92
	Drukwerk, kantoorbehoefden, inbinden, enz.	93
	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van de telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz).	94
	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	95
	Gebeurlijk aandeel in de kosten van het Raadgevend Comité te Parijs voor de internationale telefonie.	96
	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzoesche telegraaf- en telefoonkabels.	97
	Aandeel in de uitgaven van de Centrale diensten.	98
	Toelagen aan de Werkliedenkas van Spoorwegen.	99
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	100
189,982,993 »	Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begrooting opgenomen zijn.	101
	Financieele lasten	102
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaars en beampten en aanvang nemende in 1927 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	103
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. . .	104
	Storting in de Weduwen- en Wezenkas, voorzien bij artikel 10, paragraaf C, van het koninklijk besluit van 4 October 1925 genomen ter uitvoering van artikel 10 van de wet van 6 Maart 1925 betreffende de wederaanhechting van de kantons Eupen-Malmedy en Saint-Vith.	105

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
106	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920, par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions	5,000 »
107	Part d'intervention dans les dépenses du mess et des cantines.	53,000 »
108	Déficits de comptables (Les crédits portés aux articles 92 et 97 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	10,000 »
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
109	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>).	50,206,000 »
110	Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux	156,900 »
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. . fr.		
E. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
111	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés	2,478,000 »
112	Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités et primes des fonctionnaires et employés de la ligne vicinale Mons-Boussu	131,000 »
113	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité.	5,177,900 »
114	Salaires, indemnités et primes des ouvriers et autres agents subalternes de la ligne vicinale Mons-Boussu	740,000 »
115	Indemnités pour travail extraordinaire	20,800 »
116	Indemnités pour travail extraordinaire du personnel de la ligne vicinale Mons-Boussu	8,500 »
117	Frais de déplacements	369,000 »
118	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs ; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois).	170,000 »
119	Achat d'énergie, de gaz et d'objets de consommation pour la réparation et l'entretien ainsi que pour les fournitures et travaux effectués pour compte de tiers (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs ; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois).	29,900,000 »
120	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents pouvant survenir sur la ligne vicinale Mons-Boussu	10,000 »
121	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer	345,600 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Terugbetaling aan de Kas voor weduwen en weezen van de verliezen ondergaan op de op 1 Januari 1920 verschuldigde pensioenen, ten gevolge van de toepassing der wet van 25 Februari 1920, vooruitbetaling der pensioenen voorschrijvende.	106
	Aandeel in de uitgaven van mess en cantines.	107
	Tekort van rekenplichtigen	108
	(De op artikelen 92 en 97 ingeschreven credieten mogen, volgens de vereischten van den dienst, samengevoegd en van het een naar het ander dezer artikelen overgebracht worden.)	
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (<i>met inbegrip van de voorloopige verhooging</i>)	109
	Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van de Centrale Diensten.	110
189,982,993 »	TOTAAL VAN DE UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN DE TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
	E. — AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	111
	Jaarwedde voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding en premieën voor de ambtenaren en beambten van den buurtspoorweg Bergen-Boussu.	112
	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremieën.	113
	Loonen, vergoedingen en premieën van de werklieden en andere lagere bedienden van den buurtspoorweg Bergen-Boussu.	114
	Vergoedingen voor overwerk	115
	Vergoedingen voor overwerk van het personeel van den buurtspoorweg Bergen-Boussu.	116
	Vergoedingen wegens overplaatsing	117
	Kantoorbehoefden, drukwerk, boekerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven.	118
	(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 50,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van het Ambt; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen eenen termijn van drie maand te geschieden).	
	Aankoop van drijfkracht, gaz en verbruiksvoorwerpen voor de herstellingen en den onderhoud, evenals voor de leveringen en werken uitgevoerd voor derden.	119
	(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 50,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van het Ambt; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen eenen termijn van drie maand te geschieden).	
51,141,562 »	Verliezen en schade. — Vergoedingen uit hoofde van ongevallen welke op de buurtlijn Bergen-Boussu kunnen plaats vinden.	120
	Toelage aan de Werkliedenkas van den Spoorweg	121

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
122	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	67,000 »
123	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	73,000 »
124	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	5,000 »
125	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920 prescrivant le paiement anticipatif des pensions	2,000 »
126	Charges financières	6,443,300 »
127	Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	4,000 »
128	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux	217,502 »
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
129	Partie mobile des traitements et salaires (<i>y compris l'augmentation provisoire</i>).	4,941,000 »
130	Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux.	37,960 »
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ. fr.	
	F. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.	
131	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	465,000 »
132	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.	457,000 »
133	Indemnités pour travail extraordinaire	3,000 »
134	Indemnités de déplacements	8,000 »
135	Mobilier, fournitures de bureau, etc. (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	188,000 »
136	Achat d'imprimés, papiers, fournitures de bureau, etc., pour compte des différents Départements ministériels et administrations (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	28,057,800 »
137	Part de l'Office Central des Imprimés dans les dépenses des Services centraux	34,460 »
138	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	9,000 »
139	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer.	29,600 »
140	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	5,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	122
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1927 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	123
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening der pensioenen	124
	Terugbetaling aan de Kas voor weduwen en weezen van de verliezen ondergaan op de op 1 Januari 1920 verschuldigde pensioenen ten gevolge van de toepassing der wet van 25 Februari 1920 vooruitbetaling der pensioenen voorschrijvende.	125
	Financieele lasten	126
	Examencommissiën. — Onvoorziene uitgaven niet benoemd in de Begrooting.	127
	Aandeel in de uitgaven van de Centrale Diensten.	128
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (<i>met inbegrip van de verloopige verhooging</i>)	129
	Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van de Centrale Diensten.	130
51,141,562 »	TOTAAL VAN DE UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
	F. — CENTRALE DIENST VOOR DRUKWERKEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren en beambten.	131
	Bezoldiging van de dienstlieden en loonen der werklieden.	132
	Vergoedingen voor overwerk	133
	Vergoedingen wegens overplaatsing	134
	Meubelen, kantoorbehoefden, enz.	135
	(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 50,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van het Ambt; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen eenen termijn van drie maand te geschieden.)	
	Aankoop van drukwerk, papier, kantoorbehoefden, enz., voor rekening van de verschillende ministerieele Departementen en beheeren.	136
	(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 50,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van het Ambt; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen eenen termijn van drie maand te geschieden.)	
29,817,485 »	Deel van den Centralen Dienst voor drukwerken in de uitgaven van de Centrale Diensten.	137
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1927 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	138
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen.	139
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	140

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
141	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	1,000 »
142	Charges financières.	28,485 »
143	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	5,000 »
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
144	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire).	518,500 »
145	Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux	7,640 »
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.
	G. — AÉRONAUTIQUE.	
146	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des fonctionnaires et employés	735,000 »
147	Frais de déplacement. — Représentation	30,000 »
148	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois	443,000 »
149	Indemnités pour travail extraordinaire	15,000 »
150	Matériel. — Approvisionnements. — Travaux d'aménagement.	1,902,000 »
151	Part d'intervention de l'État dans le déficit éventuel de la Société anonyme belge pour l'exploitation de la navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) (art. 33 de la loi du 26 avril 1923).	3,100,000 »
152	Participation de l'administration dans les frais de propagande, essais et concours aéronautiques. — Encouragements, etc.	1,970,000 »
153	Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	2,000 »
154	Dépenses imprévues non libellées au Budget	1,000 »
155	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	7,500 »
156	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	5,000 »
157	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer	1,160 »
158	Part d'intervention de l'Aéronautique dans les dépenses des Services centraux	62,922 »
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
159	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire)	783,800 »
160	Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux,	15,040 »
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE . . fr.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begrooting genoemd zijn	141
	Financieele lasten	142
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen.	143
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen <i>(met inbegrip van de voorloopige verhooging)</i>	144
	Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van de Centrale Diensten.	145
29,817,485 »	TOTAAL DER UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN DEN CENTRALEN DIENST VOOR DRUKWERKEN.	
	G. — LUCHTVAART.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen van allen aard voor ambtenaren en beambten.	146
	Kosten van verplaatsing. — Vertoon	147
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen van allen aard voor de benoemde of de per stuk, per dag of per maand betaalde bedienden.	148
	Vergoedingen voor overwerk	149
	Materieel. — Bevoorrading. — Inrichtingswerken	150
	Aandeel van den Staat in het mogelijk tekort van de Belgische naamlooze vennootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.) (art. 33 der wet van 26 April 1923).	151
9,073,422 »	Aandeel van het Beheer in de kosten van propaganda, beproevingen, wedstrijden, betreffende de luchtvaart. — Aanmoedigingen, enz.	152
	Uitvoering der verplichtingen ten laste vallende van het Beheer krachtens de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen.	153
	Onvoorziene niet in de Begrooting genoemde uitgaven	154
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1927 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	155
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen.	156
	Toelage aan de Werkliedenkas van den Spoorweg	157
	Aandeel van het Luchtvaartwezen in de uitgaven van de Centrale Diensten	158
	UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	Veranderlijk deel der wedden en loonen <i>(met inbegrip van de voorloopige verhooging)</i>	159
	Aandeel in het veranderlijk deel der wedden en loonen van het personeel van de Centrale Diensten.	160
9,073,422 »	TOTAAL DER UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN DE LUCHTVAART.	

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses par administration. — Bedrag der uitgaven per beheer.
RÉCAPITULATION.		
A.	Services Centraux	6,817,900 »
B.	Marine	80,009,860 »
C.	Postes	269,429,750 »
D.	Télégraphes et Téléphones	189,982,993 »
E.	Office des Services de l'Électricité.	51,141,562 »
F.	Office central des Imprimés	29,817,485 »
G.	Aéronautique	9,073,422 »
TOTAL DU TABLEAU I (Dépenses d'exploitation) fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 16 novembre 1926.

ALBERT.

Par le Roi :

*Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes,
Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,*

E. ANSEELE.

Le Ministre des Finances,

B^{on} M. HOUTART.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFDSTUKKEN.
	OPSOMMING.	
	Centrale Diensten.	A.
	Zeewezen	B.
	Posterijen	C.
636,272,972 »	Telegrafen en Telefonen	D.
	Ambt van de Diensten der Electriciteit	E.
	Centrale Dienst voor Drukwerken.	F.
	Luchtvaart.	G.
636,272,972 »	TOTAAL VAN TABEL I (Uitgaven van exploitatie).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 16 November 1926.

ALBERT.

Van 's Konings wege :

*De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen,
Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart,*

E. ANSEELE.

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION.

BEGROOTING

VAN DE

Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart.

TABEL II

ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
A. — SERVICES CENTRAUX.		
1	Intervention des Administrations du département dans les dépenses de l'Administration centrale. (Secrétariat général)	2,147,100 »
2	Intervention des Administrations du département dans les dépenses du Service de propagande et de tourisme.	289,500 »
3	Intervention des Administrations du département, des départements ministériels et de la Société nationale des Chemins de fer belges dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	1,675,800 »
4	Remboursement de dépenses effectuées pour compte de tiers (dépenses générales : secours, délégations, comités, jurys, cours de langues, recrutement, etc.)	509,800 »
5	Redevances du chef de la surveillance des chemins de fer concédés et de la Société nationale des Chemins de fer belges	1,405,600 »
6	Retenues opérées sur les allocations d'ascendants d'agents célibataires, décédés ensuite de faits de guerre, à l'effet de récupérer les sommes payées indûment, pour la période postérieure au décès des intéressés.	130,000 »
	TOTAL DES RECETTES DES SERVICES CENTRAUX. . fr.	
B. — MARINE.		
7	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	22,800,000 »
8	Produit des passages d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre.	2,400,000 »
9	Produit des actes des Commissariats maritimes.	500,000 »
10	Produit des droits de pilotage.	7,000,000 »
11	Produit des droits de remorque	70,000 »
12	Produit du service d'inspection maritime	150,000 »
13	Jaugeage.	90,000 »
14	Remboursement d'avances budgétaires	900,000 »
15	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. — Vente d'objets divers; taxes, redevances et droits divers	300,000 »
16	Recette du chef de l'accord à conclure avec les Pays-Bas en vue de relever les droits de pilotage	15,500,000 »
17	Transport de la correspondance postale par les malles Ostende-Douvres	2,000,000 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA MARINE . fr.	

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
A. — CENTRALE DIENSTEN.		
6,157,800 »	Tusschenkomst van de Beheeren van het departement in de uitgaven van het Hoofd-beheer. (Algemeen Secretariaat).	1
	Tusschenkomst van de Beheeren van het Departement in de uitgaven van den Dienst voor propaganda en toerisme.	2
	Tusschenkomst van de Beheeren van het departement, van de ministerieele departementen en van de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen in de uitgaven van het Hooger Comité van Toezicht.	3
	Terugbetaling van uitgaven gedaan voor rekening van derden (algemeene uitgaven: hulpelden, afvaardigingen, comiteiten, jury's, leergangen in de talen, aanwerving, enz.)	4
	Kosten wegens toezicht op de vergunde spoorwegen en op de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen.	5
	Afhoudingen gedaan op de uitkeeringen aan bloedverwanten in opgaande lijn van ongehuwde bedienden overleden ten gevolge van oorlogsfeiten, met het oog op de terugvordering van de ten onrechte betaalde sommen voor het tijdperk verlopen na het overlijden van de belanghebbenden.	6
6,157,800 »	TOTAAL DER ONTVANGSTEN DER CENTRALE DIENSTEN.	
B. — ZEEWEZEN.		
51,710,000 »	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	7
	Opbrengst van de overzetsdiensten Antwerpen-Vlaamsch Hoofd	8
	Opbrengst van de akten der waterschouten	9
	Opbrengst van de loodsgelden.	10
	Opbrengst van de sleepelden.	11
	Opbrengst van den zeevaartinspectiedienst	12
	Meting	13
	Terugbetaling van Begrootingsvoorschotten.	14
	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen. — Verkoop van allerhande voorwerpen; allerlei taxes, huurgelden en rechten.	15
	Ontvangsten naar aanleiding van de met Nederland te sluiten overeenkomst voor de verhooging van de loodsgelden.	16
51,710,000 »	Vervoer van de poststukken met de pakketboten Oostende-Dover	17
51,710,000 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE VAN HET ZEEWEZEN.	

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
C. — POSTES.		
18	Recettes diverses d'exploitation	241,574,000 »
19	Transit international	3,500,000 »
20	Recettes effectuées pour compte de l'Administration par le Service de la propagande et du tourisme	100,000 »
21	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; remboursement d'avances budgétaires	500,000 »
22	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations	6,163,000 »
23	Redevances payées par les divers Départements ministériels et autres organismes pour le transport des correspondances de service.	4,145,501 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . fr.	
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
24	Télégraphes et Téléphones	252,265,900 »
25	Recettes effectuées pour compte de l'Administration par le Service de la propagande et du tourisme	400,000 »
26	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.	2,047,140 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. . . fr.	
E. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
27	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations et de la Société Nationale des Chemins de fer belges.	49,241,562 »
28	Recettes de la ligne vicinale Mons-Boussu	1,900,000 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ . fr.	
F. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.		
29	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations.	29,817,485 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS. . fr.	
G. — AÉRONAUTIQUE.		
30	Perception des taxes de garage, d'atterrissage et aide fournie aux navigateurs aériens.	400,000 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE. . . fr.	

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
	C. — POSTERIJEN.	
	Allerlei ontvangsten van uitbating	18
	Internationale doorvoer	19
255,982,501 »	Ontvangsten, voor rekening van het Beheer, gemaakt door den Dienst voor propaganda en toerisme.	20
	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de begrooting.	21
	Terughbetaling van voor rekening van andere beheeren gedane uitgaven	22
	Door de verschillende ministerieele Departementen en andere instellingen betaalde sommen voor het vervoer der dienststukken.	23
255,982,501 »	TOTAAL DER ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE DER POSTERIJEN.	
	D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
	Telegraf en Telefonen	24
254,713,040 »	Ontvangsten, voor rekening van het Beheer, gemaakt door den Dienst voor propaganda en toerisme.	25
	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen; verkoop van allerhande voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de begrooting; taxes, huurgeld en allerlei rechten.	26
254,713,040 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE DER TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
	E. — AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
51,141,562 »	Terughbetaling der uitgaven gedaan voor rekening van andere beheeren en van de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen.	27
	Ontvangsten van den buurtspoorweg Bergen-Boussu	28
51,141,562 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
	F. — CENTRALE DIENST VOOR DRUKWERKEN.	
29,817,485 »	Terughbetaling der uitgaven gedaan voor rekening van andere beheeren	29
29,817,485 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE VAN DEN CENTRALEN DIENST VOOR DRUKWERKEN.	
	G. — LUCHTVAART.	
400,000 »	Inning der bergings- en landingstaxes en hulp verleend aan de luchtvaarders	30
400,000 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE VAN DE LUCHTVAART.	

Chapitres.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des évaluations de recettes. — Bedrag der ramingen van ontvangsten.
RÉCAPITULATION.		
<i>A.</i>	Services centraux	6,157,800 »
<i>B.</i>	Marine	51,710,000 »
<i>C.</i>	Postes	255,982,501 »
<i>D.</i>	Télégraphes et Téléphones	254,713,040 »
<i>E.</i>	Office des Services de l'Électricité	51,141,562 »
<i>F.</i>	Office central des imprimés	29,817,485 »
<i>G.</i>	Aéronautique	400,000 »
TOTAL DU TABLEAU II (Recettes d'exploitation) . . fr.	

TOTAL — TOTAAL	AANDUIDING DER BEHEEREN.	Hoofdstukken.
OPSOMMING.		
649,922,388	Centrale diensten	A.
	Zeewezen	B.
	Posterijen	C.
	Telegrafen en Telefonen	D.
	Ambt van de Diensten der Electriciteit	E.
	Centrale dienst voor drukwerken	F.
	Luchtvaart	G.
649,922,388	TOTAAL VAN TABEL II (Ontvangsten van exploitatie).	



BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU III

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

BEGROOTING

VAN DE

Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart.

TABEL III

BUITENGEWONE UITGAVEN.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
A. — POSTES.		
1	Travaux et matériel	3,027,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DES POSTES . fr.
B. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
2	Travaux et matériel. Crédits demandés pour l'entièreté des entreprises (y compris une somme de 2,400,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur)	42,616,000 »
3	Deuxièmes tranches de crédit, pour les entreprises désignées ci-après :	
	a) <i>Ixelles</i> , rue Borrens : Construction d'un bureau central téléphonique. 400,000 »	
	<i>Réseaux téléphoniques :</i>	
	b) Raccordement de nouveaux abonnés 5,000,000 »	
	c) <i>Agglomération bruxelloise</i> : Lignes souterraines; poteaux et tours de dispersion 2,000,000 »	
	d) <i>Ixelles</i> : Canalisations et points de dispersion 750,000 »	
	e) <i>Anvers</i> : Installation d'un second bureau central, rue des Frères Cellites; équipement 6,500,000 »	
	f) <i>Anvers-Sud</i> : Câbles 3,000,000 »	
	g) <i>Agglomération anversoise</i> : Pose de câbles et création de centres de dispersion 200,000 »	49,100,000 »
	h) <i>Liège et sa banlieue</i> : Extension du réseau souterrain 250,000 »	
	i) <i>Les deux Flandres</i> : Lignes souterraines. 1,000,000 »	
	<i>Circuits téléphoniques. Service international :</i>	
	j) Installation de trois stations d'amplificateurs à Bruxelles, Gand et La Panne. — Matériel et construction d'un bâtiment 3,000,000 »	
	k) Transformation des réseaux téléphoniques. — Raccordement souterrain d'abonnés à Bruxelles. 4,000,000 »	
	l) Fourniture et pose des câbles :	
	1° Bruxelles-frontière Grand-Ducale	23,000,000 »
	2° Bruxelles-Charleroi, avec embranchement vers Mons	

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
A. — POSTERIJEN.		
3,027,000 »	Werken en materieel	1
3,027,000 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN DE POSTERIJEN.	
B. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.		
	Werken en materieel. Credieten aangevraagd voor het gezamenlijke van de aannemingen (met inbegrip van eene som van 2,400,000 frank voor eene schuldvordering van een vorig dienstjaar).	2
	Tweede schijf van krediet voor de hierna vermeldde aannemingen.	3
	a) <i>Elsene, Borrensstraat</i> : Optrekken van een telefoonmiddenkantoor.	
	<i>Telefoonnetten :</i>	
	b) Verbinden van nieuwe abonneuten.	
	c) <i>Brusselsche agglomeratie</i> : Ondergrondse lijnen, palen en verspreidingsstorens.	
	d) <i>Elsene</i> : Leidingen en verspreidingspunten.	
	e) <i>Antwerpen</i> : Inrichten van een tweede middenkantoor, Cellebroedersstraat; uitrusting.	
	f) <i>Antwerpen-Zuid</i> : Kabels.	
	g) <i>Antwerpsche agglomeratie</i> : Leggen van kabels en oprichten van verspreidingscentra.	
	h) <i>Luik en voorsteden</i> : Uitbreiding van het ondergrondse net.	
	i) <i>Beide Vlaanderen</i> : Ondergrondse lijnen.	
	<i>Telefoongeleidingen. Internationale dienst :</i>	
	j) Inrichten van drie posten met versterkers te Brussel, Gent en De Panne. — Materieel en optrekken van een gebouw.	
	k) Verandering van telefoonnetten. — Ondergrondse verbinding van abonneuten te Brussel.	
	l) Leveren en leggen van kabels :	
	1 ^o Brussel-Groothertogelijke grens;	
	2 ^o Brussel-Charleroi, met aftakking naar Bergen.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par articles. — Bedrag der credieten per artikel.
4	Première tranche de crédit pour les entreprises suivantes :	
	LOCAUX.	
	a) Anvers. — Bureau central téléphonique, rue des Frères-Cellites. — Fondations, grosse construction et parachèvement des nouveaux bâtiments	1,800,000 »
	b) Anvers. — Construction d'un bâtiment pour le bureau central téléphonique à créer à Berchem.	1,200,000 »
	c) Liège. — Agrandissement du bureau central téléphonique (première partie)	1,500,000 »
	TRAVAUX ET MATÉRIEL.	
	d) Equipement du bureau central téléphonique automatique à créer à Ixelles	2,000,000 »
	e) Complètement à 10,000 lignes des bureaux centraux automatiques de Schaerbeek et de Jette.	1,200,000 »
	f) Extension des installations interurbaines du bureau central téléphonique de Bruxelles (extension de 54 positions).	1,200,000 »
	g) Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparations des toitures, etc., dans l'agglomération bruxelloise.	9,000,000 »
	h) Equipement du bureau central téléphonique automatique à créer à Berchem-Anvers et de son satellite de Vieux-Dieu.	»
	i) Canalisations et câbles du réseau de Berchem-Anvers et câble vers la Tête-de-Flandre (y compris les tuyaux pour les canalisations, les accessoires pour câbles et les pavages).	4,500,000 »
	j) Equipement de bureaux dans la région liégeoise.	1,400,000 »
	k) Construction de lignes dans les provinces de Liège, du Limbourg et du Luxembourg (canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, chevalets, y compris pavages et réparations de toitures)	8,000,000 »
	l) Construction de lignes dans le sud du Brabant, le Hainaut et la province de Namur	3,500,000 »
	m) Construction de lignes dans les deux Flandres	1,800,000 »
	n) Extension du nombre des abonnés, estimée à 16,000. Dépense en matériel.	18,000,000 »
		55,100,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES. fr.	

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
146,816,000 »	<p>Eerste schijf van crediet voor de volgende aannemingen :</p> <p style="text-align: center;">LOKALEN.</p> <p>a) <i>Antwerpen.</i> — Telefoonmiddenkantoor, Cellebroedersstraat. — Fundeeringen, bouw- werk en voltooiing van de nieuwe gebouwen.</p> <p>b) <i>Antwerpen.</i> — Optrekken van een gebouw voor het te Berchem in te richten telefoon- middenkantoor.</p> <p>c) <i>Luik.</i> — Vergrooten van het telefoonmiddenkantoor (eerste deel).</p> <p style="text-align: center;">WERKEN EN MATERIEEL.</p> <p>d) Uitrusting van een te <i>Elsene</i> in te richten automatisch telefoonmiddenkantoor.</p> <p>e) Bijkomende uitrusting, voor 10,000 lijnen, van de automatische middenkantoren <i>Schaerbeek</i> en <i>Jette</i>.</p> <p>f) Uitbreiding van de inrichtingen voor den dienst op grooten afstand in het telefoon- middenkantoor <i>Brussel</i> (uitbreiding van 54 bedieningsplaatsen).</p> <p>g) Leidingen, kabels en toebehooren, metalen palen, bestratingswerken, draadstellingen, herstellen van daken, enz. in de <i>Brusselsche agglomeratie</i>.</p> <p>h) Uitrusting van een te <i>Berchem-Antwerpen</i> in te richten automatisch telefoonmidden- kantoor en van dezes satellietkantoor <i>Oude-God</i>.</p> <p>i) Leidingen en kabels van het net <i>Berchem-Antwerpen</i> en kabel naar <i>Vlaamsch Hoofd</i> (met inbegrip van de buizen voor de leidingen, het toebehooren voor kabels en het bestraten).</p> <p>j) Uitrusting van kantoren in de streek van <i>Luik</i>.</p> <p>k) Aanleggen van lijnen in de provinciën <i>Luik</i>, <i>Limburg</i> en <i>Luxemburg</i> (leidingen, kabels, en toebehooren, metalen palen, draadstellingen, ook bestraten en herstellen van daken).</p> <p>l) Aanleggen van lijnen in het <i>Zuiden van Brabant</i>, <i>Henegouw</i> en de provincie <i>Namen</i></p> <p>m) Aanleggen van lijnen in beide <i>Vlaanderen</i>.</p> <p>n) Uitbreiding van het getal abonneenten, geraamd op 16,000. Uitgave aan mate- rieel.</p>	4
146,816,000 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN DER TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Belrag der kredieten per artikel.
C. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
5	Matériel et main-d'œuvre	15,046,550 »
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ. fr.	
D. — AÉRONAUTIQUE.		
6	Travaux et matériel	600,000 »
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE L'ARÉONAUTIQUE. . fr.	

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
C. — AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.		
15,046,550 »	Materieel en handwerk.	5
15,046,550 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN HET AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
D. — LUCHTVAART.		
600,000 »	Werken en materieel	6
600,000 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN DE LUCHTVAART.	

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses extraordinaires. — Bedrag der buitengewone uitgaven.
RÉCAPITULATION.		
A.	Postes	3,027,000 »
B.	Télégraphes et Téléphones	146,816,000 »
C.	Électricité	15,046,550 »
D.	Aéronautique.	600,000 »
	TOTAL DU TABLEAU III (Dépenses extraordinaires). . . fr.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 16 novembre 1926.

ALBERT.

Par le Roi :

*Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes,
Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,*

E. ANSEELE.

Le Ministre des Finances,

B^{on} M. HOUTART.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFDSTUKKEN.
OPSOMMING.		
165,489,550 »	Posterijen	A.
	Telegrafen en Telefonen	B.
	Electriciteit	C.
	Luchtvaart.	D.
165,489,550 »	TOTAAL VAN TABEL III (Buitengewone uitgaven).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 16 November 1926.

ALBERT.

Van 's Konings wege :

*De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen,
Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart,*

E. ANSEELE.

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU IV

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

BEGROOTING

VAN DE

Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart.

TAFEL IV

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
1	Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement et de fournitures effectués pour compte de tiers	800,000 »
TOTAL DU TABLEAU IV (Recettes extraordinaires des Télégraphes et Téléphones) .fr.	

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
TELEGRAFEN EN TELEFONEN.		
800,000 »	Terugbetaling van de waarde der werken van eersten aanleg en der voor rekening van derden gedane leveringen.	1
800,000 »	TOTAAL VAN TABEL IV (Buitengewone ontvangsten der Te'egrafen en Telefonen).	

(51)

[N° 5-XVII.]

XVII
DÉVELOPPEMENTS
DU
BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique

POUR L'EXERCICE 1927.

T A B L E A U I

DÉPENSES D'EXPLOITATION.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		A. — SERVICES GÉNÉRAUX.			
		SECTION 1 ^{re} . — ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a.	Traitement du Ministre	fr.	35,000	}
	b.	Frais de représentation		18,000	
		<i>Secrétariat général. — Services des traductions.</i>			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :			
		GRADES.	Traitement annuel.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Services généraux :			
2	a.	Secrétaire général	32,000 à 38,000	1	1,634,000
	Directeur général	32,000 à 38,000	2		
	Ingénieur en chef, directeur d'administration	28,000 à 32,000	1		
	Directeur d'administration	26,000 à 30,000	1		
	Ingénieur en chef, inspecteur de direction	24,000 à 30,000	1		
	Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	7		
	Greffier	14,000 à 26,000	2		
	Ingénieur	9,500 à 18,000	1		
	Chef de section inspecteur technique	8,000 à 26,000	4		
	Chef de division	15,300 à 22,000	12		
	Conseiller juridique	15,300 à 22,000	1		
	Contrôleur-inspecteur	10,300 à 22,000	4		
	Chef de bureau	14,000 à 17,900	1		
	Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	13		
	Bibliothécaire de première classe	9,300 à 22,000	1		
	Bibliothécaire de deuxième classe	7,000 à 11,000	1		
	Commis principal, commis, commis d'ordre, agréé, etc.	3,900 à 11,500	26		
	Chef-expéditionnaire	8,000 à 11,000	1		
	Chef facteur de station principal	8,000 à 11,000	1		
	Vérificateur	8,600 à 12,600	3		
Garde	4,600 à 6,500	1			
Expéditionnaires et dactylographes	4,600 à 10,400	19			
				104	
		Fonctionnaires en disponibilité :			
		Directeur général	32,000 à 36,000	1	
		Directeur d'administration	26,000 à 30,000	1	
		Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	1	
		Greffier	20,000 à 26,000	1	
		Greffier adjoint	15,300 à 22,000	1	
		Chef de bureau	14,000 à 17,900	1	
				6	
		A REPORTER. . fr.			1,634,000
					A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.																		
		Augmentation.	Diminution.																			
53,000	53,000	»	»	<p>NOTE.</p> <p>Par suite de la création de la Société Nationale des chemins de fer belges, des modifications importantes ont été apportées au budget des services centraux, modifications qui ne permettent plus le remboursement par les administrations du département de l'intérêt des dépenses des services centraux au moyen de parts d'intervention déterminées des le dépôt des provisions budgétaires, à concurrence d'un certain pourcentage.</p> <p>Ce remboursement devra se faire sur comptes de prestations établis après l'expiration de l'exercice et dans les premiers mois de l'année suivante, ou suivant convention à intervenir. Et certaines dépenses même ne seront pas couvertes par les recettes ainsi effectuées, la Société Nationale des chemins de fer belges ne pouvant en être débitée et les administrations du département ne pouvant non plus les prendre en charge, ces dépenses ne les concernant aucunement.</p> <p>C'est ce qui justifie la suppression des tableaux d'imputation III et IV du budget de 1926, et leur remplacement par un budget propre aux services centraux.</p> <p>La comparaison avec les crédits alloués en 1926 n'est donnée qu'à titre indicatif.</p> <p style="text-align: center;">* * *</p> <p>En 1922, en vue de la réorganisation financière du chemin de fer, la comptabilité de cette administration fut détachée du Secrétariat. De ce chef, 29 fonctionnaires et agents furent transférés au chemin de fer.</p> <p>A partir de ce moment, et notamment sous la direction générale de M. Françoisse, diverses délégations en matière de congés, disponibilités, mutations, etc., furent accordées aux fonctionnaires dirigeants des grandes administrations. L'intervention du Ministre et du secrétariat général fut ainsi partiellement diminuée.</p> <p>Compte tenu de ces décisions et malgré l'accroissement du travail résultant des multiples mesures prises depuis la guerre, les effectifs du Secrétariat général furent fixés par arrêté royal du 25 juin 1926, à 120 fonctionnaires et agents.</p> <p>Les attributions du Secrétariat général comportent :</p> <p>a) l'examen des questions de principe et d'organisation générale, l'unification des dispositions relatives au personnel et un certain contrôle de leur application ;</p> <p>b) La centralisation de services communs à toutes les administrations, tels que le recrutement du personnel, les pensions civiles, les traductions flamandes et étrangères, etc.</p> <p>Le S. N. C. B. ayant décidé d'assurer elle-même, pour ce qui la concerne, les services repris sous la rubrique b), la partie du personnel du Secrétariat qui y était affectée — soit 41 agents — a été transférée à la Société.</p> <p>Mais l'ancienne administration des chemins de fer supportait la dépense correspondante :</p> <p>a) Au service central de contrôle des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux, comprennent 18 agents ;</p> <p>b) Au contrôle en province des mêmes chemins de fer, assuré par un adjoint de chacun des sept groupes des Voies et Travaux.</p> <p>Le service central des chemins de fer concédés a été transféré au Secrétariat, celui-ci supporte de ce chef une dépense nouvelle. Le contrôle provincial rappelé plus haut et le contrôle sur la Société nationale prévu par la loi du 23 juillet 1926 devant être effectués par le Secrétariat et le Service des concédés réunis, un certain nombre d'agents nouveaux sera nécessaire tant pour assurer ces contrôles que pour assister le Ministre dans l'exercice de ses pouvoirs.</p> <p>Ce nombre sera fixé au strict minimum, l'expérience démontrera s'il y a lieu de l'augmenter.</p> <p>Compte tenu de ce que le personnel du Secrétariat général collaborera autant que possible au Service de contrôle, ce nombre a été évalué à 13 unités, mais il ne sera atteint que s'il est jugé indispensable (1).</p> <p>ART. 2. — Diminutions :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>a) Transfert des litras f, g, h anciens à la section IV et Dépenses générales, art. 32 et 33.</td> <td style="text-align: right;">fr. 2,000 24,000 3,000 5,000 85,000</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">110,000</td> </tr> <tr> <td>b) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (traitements)</td> <td style="text-align: right;">720,500</td> </tr> <tr> <td>c) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (indemnité de résidence)</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>d) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (indemnité familiale)</td> <td style="text-align: right;">1,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td style="text-align: right;">fr. 613,500</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	a) Transfert des litras f, g, h anciens à la section IV et Dépenses générales, art. 32 et 33.	fr. 2,000 24,000 3,000 5,000 85,000	}	110,000	b) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (traitements)	720,500	c) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (indemnité de résidence)	3,000			d) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (indemnité familiale)	1,000			TOTAL.	fr. 613,500		
a) Transfert des litras f, g, h anciens à la section IV et Dépenses générales, art. 32 et 33.	fr. 2,000 24,000 3,000 5,000 85,000	}	110,000																			
b) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (traitements)	720,500																					
c) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (indemnité de résidence)	3,000																					
d) Transfert d'agents à la Société nationale des chemins de fer belges (indemnité familiale)	1,000																					
TOTAL.	fr. 613,500																					
2,159,300	2,163,500	»	4,200																			
2,212,300	2,216,500	»	4,200	(1) En Suisse, pour un réseau beaucoup plus réduit et un trafic beaucoup moins intense, le nombre d'agents du service de contrôle est considérablement plus élevé.																		

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . fr.			
		GRADES.	Traitement annuel.	Nombre d'agents.	Dépenses.
	<i>b.</i>	REPORT. fr.			1,634,000
		Services des traductions flamandes :			
		Chef de division	15,300 à 22,000	1	} 117,000
		Traducteur-chef	10,300 à 17,900	2	
		Traducteur principal, traducteur et tra- ducteur-agrégé	4,000 à 14,000	3	
		Fonctionnaire en disponibilité :			
		Chef de division-chef de service	15,300 à 26,000	1	
	<i>c.</i>	Indemnité de résidence			86,000
	<i>d.</i>	Indemnités familiale et de naissance			43,000
	<i>e.</i>	Indemnités diverses, secours, coopération, etc.			277,800
	<i>f.</i>	Comité consultatif du personnel			1,500
		TOTAL fr.			2,159,300
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc. :			
	<i>a.</i>	Services généraux :			
3		17 agents au traitement annuel de 3,600 à 8,600 francs		} fr.	180,000
		12 écoreuses au salaire de 6 francs par jour			
		29			
	<i>b.</i>	Indemnité de résidence			13,000
	<i>c.</i>	Id. familiale et de naissance			11,000
	<i>d.</i>	Id. diverses, secours, coopération, etc.			9,500
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
4	<i>a.</i>	Fonctionnaires et employés			10,000
	<i>b.</i>	Agents commissionnés, ouvriers, etc.			13,000
		Indemnités de déplacements :			
5	<i>a.</i>	Fonctionnaires et employés			67,000
	<i>b.</i>	Agents commissionnés, ouvriers, etc.			2,000
		Matériel :			
6	<i>a.</i>	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, d'insignes et diplômes pour décorations, etc.			89,000
	<i>b.</i>	Chauffage, éclairage, eau			79,000
	<i>c.</i>	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyers de locaux, menues dépenses			50,000
		A REPORTER. . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,212,300	2,213,500	»	4,200	<p style="text-align: right;">Total des diminutions fr. 643,50</p> <p>Augmentations:</p> <p>a) Transfert de l'art. 24 ancien, tableau III . fr. 17,600</p> <p>b) Transfert du personnel du service des chemins de fer concédés, extensions, etc. 457,700</p> <p>c) Contrôle des services médico-pharmaceutiques (un agent) 20,000</p> <p>d) Contrôle des services médico-pharmaceutiques (intégration de deux médecins-conseils) 24,000</p> <p>e) Rémunération des agents étrangers au département attachés au cabinet du Ministre 120,000</p> <p style="text-align: right;">. 339,300</p> <p>Reste comme diminution. fr. 4,200</p>
213,500	237,000	»	23,500	ART. 3. — Diminution de 23,500 francs par suite de la réduction du nombre d'agents.
23,000	23,000	»	»	ART. 5. — Augmentation de 36,000 francs pour frais de déplacement du personnel chargé du contrôle des chemins de fer concédés et de la Société nationale des chemins de fer belges.
69,000	33,000	36,000	»	ART. 6. — Diminution de 15,000 francs : a) Transfert à la Section IV « Dépenses générales », (article 36) du crédit affecté à la bibliothèque centrale fr. 30,000 » b) Transfert à la même section (article 34) du coût des abonnements accordés gratuitement aux avocats 2,000 » <p style="text-align: right;">Diminution fr. 32,000 »</p> c) Augmentation par suite du renchérissement du prix des objets et matières 17,000 » <p style="text-align: right;">Reste comme diminution fr. 15,000 »</p>
2,717,800	2,724,500	36,000	42,700	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . . fr.			
7	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.			
8	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.			
9	»	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions			
10	»	Dépenses diverses et imprévues			
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
11	a.	Partie mobile des traitements et salaires :			
	b.	Partie principale		1,030,000	
		Augmentation provisoire		96,500	
		SECTION 2. — SERVICE DE PROPAGANDE ET DE TOURISME.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
12		Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	1	} 120,000
		Chef de division	15,300 à 22,000	1	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	2	
		Commis	5,200 à 11,500	3	
		Dactylos	4,000 à 8,600	3	
		TOTAL . . .		10	
	b.	Indemnité de résidence fr.			8,000
	c.	Indemnités familiale et de naissance			5,000
	d.	Indemnités diverses; secours, coopération, etc.			2,500
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :			
		GRADES	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
13		Messager	3,600 à 8,600	2	} 15,000
		Ecureuse	6 francs par jour.	1	
		TOTAL . . .		3	
		A REPORTER. . fr.			15,000
		A REPORTER . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,717,800	2,724,500	36,000	42,700	
468,000	247,000	221,000	»	<p>ART. 7. — Augmentation de 221,000 francs par suite de l'accroissement du nombre des pensions et de la péréquation des pensions (y compris les arriérés du 1^{er} juillet 1924 au 31 décembre 1926).</p> <p>ART. 8. — Augmentation de 7,500 francs par suite :</p> <p>a) de la péréquation des pensions . . . fr. 10,000 »</p> <p>b) d'un transfert à la Section III, Comité supérieur de contrôle, article 24. 2,500 »</p> <p style="text-align: right;">Reste comme augmentation, fr. 7.500 »</p>
22,500	15,000	7,500	»	
1,000	1,000	»	»	
2,000	2,000	»	»	
1,126,500	(1) 591,000	535,500	»	<p>ART. 11. — La partie mobile des traitements a été fixée dans l'hypothèse où l'index-number oscillerait entre 721 et 750 pendant toute l'année 1927, ce qui implique l'octroi de 15 tranches de la partie mobile et de 8 tranches de l'augmentation provisoire.</p> <p>(1) Partie du crédit de l'article 31 de 1926 (tableau III).</p>
135,500	168,000	»	32,500	ART. 12. — Réduction du personnel.
18,000	5,000	13,000	»	ART. 13. — Le crédit de 1926 avait été fixé pour les besoins d'une situation provisoire précédant la réorganisation du service.
4,491,300	3,753,500	813,000	75,200	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . fr.	
			REPORT. . fr.	15,000
	<i>b.</i>	Indemnité de résidence		
	<i>c.</i>	Indemnités familiale et de naissance	fr.	1,400
	<i>d.</i>	Indemnités diverses; secours, coopération, etc.		1,200
				400
			TOTAL. . fr.	18,000
14		Indemnités pour travail extraordinaire :		
	<i>a.</i>	Fonctionnaires et employés.	fr.	1,700
	<i>b.</i>	Personnel ouvrier.		300
		Frais de déplacements :		
15	<i>a.</i>	Fonctionnaires et employés.	fr.	9,300
	<i>b.</i>	Personnel ouvrier.		700
16	"	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.		
17	"	Publicité commerciale		
(1)	"	Courtage de publicité; frais occasionnés par l'exécution du service de la publicité commerciale, placement d'affiches, achat de fournitures, etc. (<i>pour mémoire</i>)		
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
18		Partie mobile des traitements et salaires :		
	<i>a.</i>	Partie principale	fr.	70,000
	<i>b.</i>	Augmentation provisoire		8,000
		SECTION 3. — COMITÉ SUPÉRIEUR DE CONTRÔLE.		
		I. — Services généraux.		
	<i>a.</i>	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :		
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.
				Dépenses.
		Directeur d'administration.	26,000 à 30,000	1
		1 ^o Service de surveillance :		
		Commissaire de surveillance principal	15,300 à 22,000	1
		Commissaire de surveillance	10,300 à 17,900	5
		Sous-commissaire de surveillance	6,700 à 12,700	8
		Agent spécial de surveillance.	4,500 à 11,000	14
		A REPORTER		29
				A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
4,491,300	3,753,500	813,000	75,200	
2,000	2,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
21,000	25,000	»	4,000	ART. 16. — Crédit estimé suffisant pour 1927.
25,000	100,000	»	75,000	ART. 17. — Le crédit de 25,000 francs n'est prévu que pour la publicité de la ligne Ostende-Douvres.
»	5,100	»	5,100	(1) ART. 15 (tableau III de 1926). — Ce crédit peut être supprimé.
78,000	(2) 49,000	29,000	»	ART. 18. — Voir note justificative à l'article 11 ci-dessus. (2) Partie du crédit de l'article 31 du tableau III de 1926.
4,627,300	3,944,600	842,000	159,300	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . fr.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		REPORT.		29	
		<i>2^o Services de contrôle de travaux :</i>			
19		Contrôleur de travaux	10,300 à 17,900	4	} 519,900
		Contrôleur adjoint de travaux	6,700 à 12,700	3	
		Agent de contrôle de travaux	4.500 à 11,000	2	
			<i>3^o Services administratifs :</i>		
		Chef de division	15,300 à 22,000	1	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	2	
		Commis principal, commis, commis d'ordre, etc.	4,000 à 11,500	4	
		Expéditionnaire, dactylographe et agréé	3,900 à 10,400	6	
		TOTAL . . .		51	
	<i>b.</i>	Indemnité de résidence			36,850
	<i>c.</i>	Indemnités familiale et de naissance			19,400
	<i>d.</i>	Jetons de présence des membres, indemnité du magistrat-président, des secrétaires et des experts, coopération, secours, etc.			41,050
	<i>a.</i>	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, nettoyeurs, écu- reuses, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
20		Huissier	A. 5,500 à 7,500	2	} 25,900
		Nettoyeur	J. 12,50 à 15 "	2	
		Concierge-écoreuse.	J. 6.10	1	
		Ecureuse	J. 6.20	1	
		TOTAL . . .		6	
	<i>b.</i>	Indemnité de résidence			1,500
	<i>c.</i>	Indemnités familiale et de naissance			8,800
	<i>d.</i>	Indemnités compensatoires, supplément local, secours, etc.			5,300
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
21	<i>a.</i>	Fonctionnaires et employés. fr.			4,500
	<i>b.</i>	Huissiers, gens de service, etc.			1,500
		A REPORTER . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
4,627,300	3,944,600	842,000	159,300	
617,200	603,800	13,400	»	ART. 19. — Augmentation de 13,400 francs : Promotions réglementaires, révision de carrières, augmentation provisoire de l'indemnité familiale, etc.
41,500	40,800	700	»	ART. 20. — Augmentation de 700 francs : suppression d'un emploi d'éclaireuse et augmentation de l'indemnité familiale.
6,000	8,000	»	2,000	ART. 21. — Somme suffisante pour les besoins de 1927.
5,292,000	4,597,200	856,100	161,300	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements,	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT.	. fr.
		Frais de déplacements :			
22	a.	Membres et experts du comité	fr.	11,300	
	b.	Fonctionnaires et agents.		97,500	
		Matériel, etc. :			
23	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, etc.	fr.	11,500	
	b.	Chauffage, éclairage, loyer de locaux, mobilier, menues dépenses, etc.		53,000	
24	"	Exécution de la loi du 3 juin 1920, portant revision des pensions			
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
25	"	Partie mobile des traitements et salaires :			
	a)	Partie principale	fr.	330,000	
	b)	Augmentation provisoire		40,000	
		II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer (1).			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	DÉPENSES.
		1° Service de surveillance :			
		Commissaire de surveillance	10,300 à 17,900	1	219,400
		Sous-commissaire de surveillance	6,700 à 12,700	4	
		Agent spécial de surveillance.	4,500 à 11,000	15	
		2° Services administratifs :			
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	1	219,400
		Commis principal, commis, commis d'ordre, etc.	4,000 à 11,500	2	
		Dactylographe et agréé	3,900 à 9,000	4	
		TOTAL . . .		27	
	b.	Indemnité de résidence			15,600
	c.	Indemnités familiale et de naissance			12,000
	d.	Indemnités diverses, secours, etc.			2,000
27	"	Indemnités pour travail extraordinaire			
28	"	Frais de déplacements.			
					A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
5,292,000	4,597,200	856,100	161,300	
108,800	108,800	»	»	
64,500	74,600	»	10,100	ART. 23. — Crédit suffisant pour les besoins de 1927.
2,500	»	2,500	»	ART. 24 (nouveau). — Transfert de l'article 8, section I, Administration centrale.
370,000	(1) 177,000	193,000	»	ART. 25. — Voir article 11 ci-dessus. (1) Partie de l'article 31, Tableau III, du budget de 1926.
				(1) Les dépenses relatives à ce service sont entièrement à charge de la Société nationale des Chemins de fer Belges : Dépenses ordinaires (art. 26, 27, 28). fr. 302,000 » Dépenses exceptionnelles : partie mobile des traitements (art. 29) . . . 163,300 » Total, fr. 465,300 »
249,000	247,900	4,100	»	ART. 26. — Augmentation de 4,100 francs : Promotions réglementaires. — Revision de carrières. — Augmentation de l'indemnité familiale.
2,500	3,500	»	1,000	ART. 27. — Crédit estimé suffisant pour 1927.
50,500	50,500	»	»	
6,139,800	5,256,500	1,055,700	172,400	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
B. — MARINE.							
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseil supérieur de la Marine. — Commissions et jurys :							
a.	Direction centrale du service.						
b.	Services spéciaux ; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.						
c.	Police maritime, école de navigation, constructions et réparations maritimes, pilotage, phares et fanaux, sauvetage et remorque, inspection maritime.						
d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses, personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.						
GRADES.		Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	Litt. d.	
Directeur général Inspecteur général Directeur d'administration Inspecteur de direction Directeur de service Conseiller nautique Conseiller juridique Inspecteur Chef de division Chef de bureau principal Chef de bureau Sous-chef de bureau Commis principal Commis Dessinateur Commis d'ordre Expéditionnaire Dactylographe Commissaire maritime Receveur des droits maritimes Receveur de passage d'eau Receveur auxiliaire	32,000 à 38,000 32,000 à 36,000 28,000 à 32,000 20,000 à 26,000 20,000 à 26,000 17,900 à 20,600 14,000 à 22,000 15,300 à 22,000 15,300 à 22,000 15,300 à 22,000 14,000 à 17,900 8,400 à 16,600 9,800 à 11,500 4,500 à 9,300 5,200 à 9,300 4,000 à 11,000 4,000 à 10,400 4,000 à 8,600 8,400 à 22,000 5,900 à 17,900 5,800 à 9,200 5,200 à 7,000	1 1 1 2 1 1 1 8 » 10 1 21 1 18 » 6 » » » » »	» » » » 1 » » » 1 » 1 » 5 » » 1 » 2 5	» » » » 1 » » » 3 1 3 16 » 17 » 6 » 10 4 » »	» » » » 1 » » » » 1 » » » » » » » » » »		
A REPORTER .		74	16	68	»		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.	
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	Litt. d.		
		REPORT . . .	74	16	68	»		
		Releveur de coupons	4,600 à 6,100	»	8	»	»	
		Agent de la police maritime	5,200 à 7,000	»	»	16	»	
		Chef de dépôt principal	12,700 à 16,600	»	»	2	»	
		Encaisseur principal	8,000 à 9,200	»	»	2	»	
		Encaisseur	6,500 à 8,000	»	»	1	»	
		Directeur d'école de navigation	16,700 à 25,000	»	»	2	»	
		Professeur	9,500 à 16,700	»	»	5	»	
		Chargé de cours	750 à 9,100	»	»	15	»	
		Secrétaire-surveillant	5,200 à 9,300	»	»	1	»	
		Contrôleur	10,300 à 17,900	»	»	»	»	
		Premier instituteur	»	»	»	»	»	
		Instituteur	»	»	»	»	»	
		Commandant	11,500 à 17,900	1	8	»	1	
		Premier lieutenant	10,300 à 12,700	»	8	»	1	
		Lieutenant	7,500 à 11,500	»	6	»	2	
		Aumônier	6,700	»	»	»	2	
		Médecin	15,000	»	»	»	1	
		Maitre	5,500 à 6,700	»	9	»	3	
		Contremaître (charpentier, voi- lier, etc.)	5,200 à 6,400	»	2	»	5	
		Matelot-rameur	4,600 à 6,100	»	»	15	»	
		Matelot et matelot-charpentier (Anvers)	4,600 à 6,100	»	62	1	»	
		Matelot-charpentier (Service de la Côte)	4,600 à 6,100	»	8	»	2	
		Matelot (Service de la Côte)	4,600 à 6,100	»	97	42	21	
		Chef pilote	8,300 à 14,000	»	»	12	»	
		Patron	5,800 à 9,200	»	10	23	»	
		Patron-mesureur (Anvers)	6,600 à 9,200	»	»	6	»	
		Patron-mesureur (autres stations)	5,500 à 9,200	»	»	6	»	
		Second	5,500 à 7,000	»	10	9	»	
		Chef-garde de phare	5,500 à 7,000	»	»	1	»	
		Gardien de phare	4,300 à 5,200	»	»	2	»	
		Garde-fanal	2,700	»	»	1	»	
		Signaleur de marées	5,200 à 7,000	»	»	1	»	
		Aide-signaleur de marées	4,300 à 5,500	»	»	5	»	
		Préposé au sauvetage	1,500 à 1,800	»	»	7	»	
		Patron sauveteur	500	»	»	5	»	
		Contremaître sauveteur	400 à 475	»	»	5	»	
		Matelot sauveteur	300 à 375	»	»	16	»	
		Jaugeur	6,700 à 14,000	»	»	3	»	
		A REPORTER		75	270	272	38	
				A REPORTER . . fr.				7,842,860
				A REPORTER . . fr.				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
9,701,800	9,845,800	"	144,000	<p>ART. 38. — Diminutions :</p> <p>a) Ajustement des frais de mer fr. 45,800 "</p> <p>b) Transfert des bateaux pilotes à vapeur d'Anvers à Ostende (indemnités de résidence) 59,860 "</p> <p>c) Transfert à l'article 39 des rémunérations de certains agents du sauvetage . 19,450 "</p> <p>d) Réductions des effectifs 266,630 "</p> <p>e) Augmentation du taux conventionnel du florin P.-B. 42,840 "</p> <p>Total des diminutions. . fr. 434,520 "</p> <p>Augmentations :</p> <p>a) Promotions régulières et révision de carrières . fr. 50,000 "</p> <p>b) Hausse du florin P.-B. . . 114,120 "</p> <p>c) Augmentation provisoire de l'indemnité familiale . 126,400 "</p> <p>290,520 "</p> <p>Reste comme diminution. . fr. 144,000 "</p>
9,701,800	9,845,800	"	144,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.
Litt. a.	Litt. b.		Litt. c.	Litt. d.			
							REPORT . . fr.
		REPORT . .	75	270	272	38	7,842,860
		<i>Personnel technique.</i>					
		Ingénieur en chef, directeur de service	24,000 à 30,000	»	»	2	»
		Ingénieur principal	9,500 à 26,000	»	»	3	»
		Ingénieur	11,500 à 16,600	»	»	4	»
		Inspecteur maritime	11,500 à 14,000	»	»	2	»
		Conducteur mécanicien	8,400 à 12,700	»	»	2	»
		Conducteur charpentier	6,700 à 8,100	»	»	1	»
		Sous-conducteur charpentier	8,400 à 12,700	»	15	1	2
		Mécanicien-chef	6,700 à 8,100	»	18	20	2
		Machiniste (Service de la Côte)	5,500 à 8,100	»	16	14	»
		Machiniste et machiniste adjoint (Service d'Anvers)	5,200 à 6,400	»	53	40	5
		Machiniste adjoint et contre-maitre-chauffeur (Service de la Côte)	4,600 à 6,100	»	19	10	»
		Chauffeur (Anvers)	4,600 à 6,100	»	143	58	9
		Chauffeur (Service de la Côte)	TOTAL.	75	534	429	56
e.		Personnel devenu disponible par suppression d'emploi					93,500
f.		Part de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des navires de l'Etat					100,000
g.		Indemnités d'embarquement, vivres en nature					720,000
h.		Indemnités pour position exceptionnelle, intérim, compensation, etc.					83,600
i.		Indemnité de résidence					178,200
j.		Indemnités familiale et de naissance					653,640
k.		Disponibilités illimitées					30,000
							TOTAL. . . fr. 9,701,800
							A REPORTER . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
9,701,800	9,845,800	.	144,000	
9,701,800	9,845,800	.	144,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.
				Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	
		REPORT. . fr.					
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois ; indemnités à des agents non salariés :					
a.		Huissiers, messagers et gens de service.					
b.		Lamaneurs, stewardess, gardiens, agents provisoires ou temporaires.					
c.		Ouvriers.					
		Huissier-messager.	5,500 à 5,700	5	»	»	
		Messenger	3,600 à 5,100	7	»	»	
		Concierge	2,950	1	»	»	
		Nettoyeur	J. 12.50 à 15.00	1	»	»	
		Ecureuse	J. 6	4	»	»	
		Gardien de feu	M. 33 à 1,133	»	25	»	
		Gardien	M. 341 à 383	»	15	»	
		Contremaitre-dirigeant	M. 666 à 891	»	»	1	
		Brigadier-homme de métier	M. 525 à 691	»	»	5	
		Chef lamaneur	M. 425 à 445	»	1	»	
		Sous-chef lamaneur	M. 362 à 404	»	1	»	
		Lamaneur	M. 341 à 383	»	11	»	Litt. a. 86,250
		Stewardess	M. 362 à 404	»	8	»	
		Brigadier-manœuvre	M. 445 à 533	»	»	7	Litt. b. 715,922
		Agent provisoire ou temporaire	M. 341 à 1,225	»	28	»	
		Agent provisoire ou temporaire	J. 8 à 20	»	20	»	Litt. c. 1,650,260
		Portier-passeur d'eau	M. 341 à 383	»	»	2	
		Machiniste d'atelier	M. 383 à 466	»	»	1	
		Visiteur de moteurs	M. 445 à 558	»	»	8	
		Electricien	M. 491 à 641	»	»	2	
		Aide-électricien.	J. 13.50 à 16.00	»	»	4	
		Manœuvre	M. 362 à 408	»	»	119	
		Nettoyeur d'embarcadère.	M. 341 à 383	»	»	1	
		Nettoyeur de chaudière	J. 5 à 12.00	»	»	8	
		Chef ouvrier.	J. 16.50 à 22.00	»	»	18	
		Homme de métier	J. 14.50 à 20.00	»	»	115	
		Aide et apprenti	J. 5.00 à 14.50	»	»	»	
		TOTAL.		18	109	291	
d.		Indemnités pour position exceptionnelle coopération, etc.					19,500
e.		Indemnité de résidence ou supplément régional.					146,602
f.		Indemnités familiale et de naissance					229,866
		TOTAL. . . fr.					2,848,400
		A REPORTER. . . fr.					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
9,701,800	9,845,800	"	144,000	
2,848,400	2,562,450	285,950	"	<p>ART. 39. — Augmentations :</p> <p>a) Transfert de l'article 38 fr. 19,450 "</p> <p>b) Id. l'article 45 . 132,650 "</p> <p>c) Hausse du florin P.-B. . 124,284 "</p> <p>d) Indemnité familiale (aug- mentation provisoire) . 42,200 "</p> <p>e) Majoration de l'indemnité aux manœuvres du com- bustible 22,000 "</p> <p style="text-align: right;">340,584 "</p> <p>Diminutions :</p> <p>a) Compression des effectifs fr. 42,258 "</p> <p>b) Augmentation du taux conventionnel du florin . 12,376 "</p> <p style="text-align: right;">54,634 "</p> <p style="text-align: right;">Reste comme augmentation, fr. 285,950 "</p>
12,550,200	12,408,250	285,950	144,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . fr.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités au personnel pilote :			
	a.	Traitements :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
40		Patron-canotier de Terneuzen	5,000 à 7,000	1	fr. 1,492,40
		Pilote auxiliaire	5,500 à 8,100	23	
		Elève-pilote et matelot	4,600 à 6,400	105	
		Matelot-canotier de Terneuzen	4,600 à 6,100	3	
		TOTAL.		132	
	b.	Indemnités, position exceptionnelle, frais de mer, etc. 210,300			
	c.	Indemnité de résidence 100,400			
	d.	Indemnités familiale et de naissance 325,300			
	e.	Disponibilités pour maladie et pour suppression d'emploi 175,00			
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
41	a.	Fonctionnaires, employés et personnel marin fr. 20,000			
	b.	Ouvriers. 6,000			
	c.	Personnel pilote 12,000			
		Frais de route, de séjour, jetons de présence, etc. :			
42	a.	Fonctionnaires, employés, personnel marin, membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques, conseil supérieur de la marine, etc. fr. 182,000			
	b.	Ouvriers. 2,500			
	c.	Personnel pilote 31,000			
		Remises, commissions, primes :			
	a.	Remises aux pilotes, etc. :			
		GRADES.	Nombre d'agents.	Rétribution.	Dépenses par littera.
43		Patron-pilote	14	Rétribués au moyen d'un tantième pour cent sur la perception des droits.	14.575,530
		Patron-canotier de Flessingue.	5		
		Pilote	209		
		Pilote-auxiliaire d'Anvers et de Wintham	5		
		Matelot-canotier de Flessingue	22		
		TOTAL.	315		
	b.	Exercices, permanences, primes de sauvetage, droits de présence, primes d'arrêts, etc. 519,070			
		A REPORTER. . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
12,550,200	12,498,250	285,950	144,000	
2,803,400	2,793,350	10,050	"	ART. 40. — Diminutions : a) Ajustement de l'indemnité familiale et des frais de mer fr. 122,800 » b) Transfert des bateaux pilotes à vapeur d'Anvers à Ostende (indemnité de rési- dence) 47,400 » c) Réduction des effectifs et du nombre d'agents en disponibilité 189,750 » d) Augmentation du taux conventionnel du florin P. B. 81,990 » 441,850 » Augmentations : a) Indemnité familiale (augmentation pro- visoire) fr. 233,500 » b) Hausse du florin P. B. 218,400 » 451,900 » Reste comme augmentation, fr. 10,050 »
38,000	38,000	"	"	
215,500	215,500	"	"	
15,095,000	11,447,150	3,647,850	"	ART. 43. — Augmentations : a) Hausse du florin P.-B. fr. 4,476,000 » b) Progression du trafic maritime 501,350 » c) Nivellement des remises des pilotes de rivière 100,000 » d) Vacations du personnel de sauvetage à Zeebrugge 24,000 » fr. 5,101,350 » Diminution : Augmentation du taux conventionnel du florin P.-B. 1,453,500 » Reste comme augmentation, fr. 3,647,850 »
30,702,100	26,902,250	3,943,850	144,000	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
30,702,100	26,902,250	3,943,850	144,000	
3,480,700	2,583,220	897,480	»	<p>ART. 44 :</p> <p>Augmentation du prix des matières et des travaux, en rapport avec la livre sterling à 175 francs fr. 1,122,480</p> <p>Diminution pour ajustement du coût de la journée d'entretien des mousses de l'Ibis fr. 200,000</p> <p>Suppression des subsides :</p> <p>1° Aux caisses des pêcheurs . fr. 9,000</p> <p>2° Aux associations, etc. 16,000</p> <p style="text-align: right;">225,000</p> <p>Reste comme augmentation fr. 897,480</p>
25,067,509	15,890,628	9,176,872	»	<p>ART. 45 :</p> <p>Augmentations :</p> <p>a) Prestations diverses rendues par la Société nationale des Chemins de fer belges et transbordement de valises postales fr. 1,400,000</p> <p>b) Augmentation des prix des matières et des travaux, en rapport avec la livre sterling à 175 francs 8,286,872</p> <p style="text-align: right;">fr. 9,686,872</p> <p>Diminutions :</p> <p>a) Transfert à l'article 39 fr. 132,650</p> <p>b) Compression de dépenses . 377,350</p> <p style="text-align: right;">510,000</p> <p>Reste comme augmentation fr. 9,176,872</p>
269,850	169,839	100,011	»	<p>ART. 46. — Augmentation due à la péréquation des pensions.</p>
37,000	»	37,000	»	<p>ART. 47 (nouveau).— Application des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers.</p> <p>Les contributions complémentaires sont destinées à porter les pensions des sauveteurs non commissionnés au même niveau que celles de leurs collègues commissionnés.</p>
59,557,150	45,545,937	14,155,213	144,000	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
59,557,150	45,545,937	14,155,213	144,000	
35,000	35,000	"	"	
1,000	1,000	"	"	
5,000	2,000	3,000	"	ART. 50. — Crédit mis à la hauteur des besoins présumés de 1927.
3,000	3,000	"	"	
2,302,564	2,337,941	"	35,377	ART. 52. — Réajustement du crédit.
4,310,000	2,336,000	1,974,000	"	ART. 53. — Augmentation de 1,204,000 francs due à la péréquation des pensions, et de 770,000 francs pour les arriérés du 1 ^{er} juillet 1924 au 31 décembre 1926.
515,000	515,000	"	"	
10,000	5,000	5,000	"	ART. 55. — Augmentation due à la péréquation des pensions.
75,000	75,000	"	"	
438,116	323,890	114,226	"	ART. 57. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
12,668,600	6,655,100	6,613,500	"	ART. 58. — Voir note justificative à l'article 11.
				Augmentations :
				a) Hausse de l'index-number . . . fr. 4,932,700 »
				b) Hausse du florin 654,800 »
				c) Augmentation provisoire 1,440,000 »
				fr. 7,027,500 »
				Diminutions :
				a) Augmentation du taux conventionnel du florin fr. 245,520 »
				b) Réduction du personnel . . 168,480 »
				414,000 »
				Reste comme augmentation fr. 6,813,500 »
89,430	55,115	34,315	"	
"	10,000	"	10,000	
80,009,860	57,299,983	22,899,254	19,377	ART. 59. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
AUGMENTATION. . fr.		22,709,877		(1) ART. 68 de 1926. — Ce crédit peut être supprimé.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		C. — POSTES.					
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :					
a.		Direction centrale et services provinciaux.					
b.		Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemin de fer et postes), bureaux ambulants, service du timbre et service des bâtiments.					
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.		Dépenses par littera.	
				Litt. a	Litt. b.		
		Directeur général	32,000 à 38,000	1	»		
		Inspecteur général	32,000 à 36,000	1	»		
		Directeur d'administration	26,000 à 30,000	5	»		
		Inspecteur de direction	24,000 à 26,000	6	»		
		Directeur de service	24,000 à 26,000	13	»		
		Architecte en chef, directeur de service	25,600 à 27,000	»	1		
		Inspecteur	16,600 à 22,000	2	1		
		Chef de division	16,600 à 22,000	32	»		
		Architecte principal	17,500 à 26,000	»	1		
		Architecte	9,000 à 17,500	»	4		
		Chef de bureau principal (directions circonscriptionnaires), chef de ligne des ambulants et service des bâti- ments et chef de bureau principal de dessin	16,600 à 22,000	10	5		
		Chef de bureau principal (bureau de perception)	16,600 à 20,600	»	26		
		Conservateur du timbre	12,700 à 17,900	»	1		
		Chef de fabrication du timbre	12,700 à 17,900	»	1		
		Chef de bureau (bureaux de perception et service roulant des ambulants)	12,700 à 17,900	»	51	Litt. a. 12,125,000	
		Sous-chef de bureau	11,500 à 16,600	119	157	Litt. b. 32,864,500	
		Sous-chef de bureau de dessin	11,500 à 16,600	»	1		
		Contrôleur principal	16,600 à 22,000	11	»		
		Contrôleur	11,500 à 17,900	18	»		
		Chef de dépôt principal	12,700 à 16,600	1	»		
		Percepteur et percepteur principal	5,900 à 20,600	»	623		
		Commis et commis principal	4,500 à 11,500	575	2,512		
		Commis d'ordre	4,000 à 11,000				
		Dessinateur et dessinateur principal	5,200 à 11,500	»	6		
		Dessinateur expéditionnaire	4,000 à 11,000	»	1		
		Chef expéditionnaire	8,000 à 11,000	1	»		
		Aide au service des chèques et vire- ments postaux	4,000 à 8,600	772	»		
		Sous-percepteur	2,400 à 6,500	»	647		
		Gérant d'agence	1,200 à 1,500	»	41		
		Chef d'atelier du timbre	10,700 à 13,800	»	1		
		Surveillant et surveillant principal du service des bâtiments	5,900 à 11,500	»	12		
		TOTAL		1,567	4,092		
				A REPORTER . fr.		44,989,500	
				A REPORTER . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
49,658,870	48,213,000	1,445,870	»	ART. 60. — Augmentation résultant de promotions régulières, des revisions de carrières consécutives à la péréquation, de l'octroi de bonifications d'ancienneté aux invalides de guerre, de l'application de la loi du 10 mars 1925 (assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré) et du relèvement de l'indemnité familiale.
49,658,870	48,213,000	1,445,870	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . fr.	
			REPORT . . . fr.	44,989,500
c.		Indemnités aux agents chargés du tri des correspondances et indemnités pour exercice de fonctions supérieures		357,000
d.		Frais d'intérims, indemnités pour changement de résidence		875,000
e.		Remises aux gérants d'agence		22,000
f.		Indemnité de résidence		1,115,000
g.		Indemnités familiale et de naissance		2,015,000
h.		Récompenses, secours, etc.		150,000
i.		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés utilisés dans les services communs des postes, télégraphes et téléphones		131,370
j.		Application aux gérants d'agence de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assu- rance en vue de la vieillesse et du décès prématuré		4,000
			TOTAL. . . fr.	49,658,870
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel facteur :		
a.		Surveillance du personnel, tri des correspondances, distribution à domicile :		
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.
				Dépenses par littera.
		Vérificateur	8,600 à 12,600	2
		Premier chef facteur	9,200 à 11,800	19
		Chef facteur et chef facteur principal	7,000 à 11,000	56
		Facteur-trieur.	5,200 à 9,000	408
		Interprète.	4,700 à 8,400	5
		Facteur	4,600 à 6,900	8,502
			TOTAL. . .	8,992
				50,500,000
61	b.	Secours, frais de funérailles, intérim		170,000
	c.	Haute-paye		2,264,000
	d.	Aides-facteurs, tournées supplémentaires.		2,525,000
	e.	Frais de remplacement. Congés.		4,515,000
	f.	Indemnité de résidence		1,600,000
	g.	Indemnités familiale et de naissance		5,610,000
	h.	Salaires des aides du service d'exécution		1,001,000
	i.	Application des lois d'assurances du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925		96,000
62	"	Transport des facteurs		
			A REPORTER. . . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
49,658,870	48,213,000	1,445,870	»	
68,281,000	66,844,000	1,437,000	»	ART. 61. — Application aux aides des services d'exécution, aux suppléants des sous-percepteurs et aux aides-facteurs des lois d'assurances du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925; augmentation de l'indemnité familiale, etc.
159,000	159,000	»	»	
118,098,870	115,216,000	2,882,870	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT . . fr.						
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée :						
		GRADES.	Traitements et salaires.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.			
63	a.	Aide-messenger, aide-classeur, messenger, clas- seur, huissier, huissier principal, chef clas- seur	A. 3,000 à 7,500 J. 5.00 à 14.50	259	1,657,000			
		Apprenti imprimeur	J. 13.50 à 15.00					
		Aide imprimeur	J. 15.50 à 19.25	52				
		Imprimeur	J. 16.50 à 23.00					
		Linotypiste	J. 12.00 à 15.50	28				
		Estampilleur	J. 15.00 à 18.50					
		b.	Menuisier	A. 4,350 à 5,850 J. 12.50 à 15.00		2	10,000	
			Magasinier	J. 12.50 à 15.00				
		c.	Nettoyeur	J. 12.00 à 13.50 J. 4.00 à 9.00		18	870,000	
			Boute-feu	J. 12.00 à 13.50				
		d.	Écureuse	J. 4.00 à 9.00 J. 11.50 à 23.00		210	250,000	
			Ouvriers du timbre	J. 11.50 à 23.00				
				TOTAL . .			662	
			e.	Supplément local				150,000
	f.	Indemnité de résidence			135,000			
	g.	Indemnités familiale et de naissance			125,000			
	h.	Rémunération des agents payés à la tâche ou à la journée et utilisés aux services com- muns des postes, télégraphes et téléphones			315,000			
	i.	Application au personnel non commissionné de la loi d'assurances du 10 décemb.1924			2,000			
		Indemnités pour travail extraordinaire :						
64	a.	Fonctionnaires et employés			384,000			
	b.	Personnel facteur			700,000			
	c.	Personnel ouvrier			1,000			
		Frais de déplacements :						
65	a.	Fonctionnaires et employés			410,000			
	b.	Personnel facteur			240,000			
66	"	Part d'intervention de l'Administration des postes dans les frais d'habillement des facteurs . .						
67	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-postes, carrioles, entre les bureaux et les stations			2,194,600			
	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs			5,400			
68	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste						
		A REPORTER . . fr.						

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
118,098,870	115,216,000	2,882,870	»	
3,514,000	3,534,600	»	20,600	Art. 63. — La majoration résultant de l'augmentation de l'indemnité familiale, de promotions régulières, de l'accroissement des dépenses de personnel et de l'application de la loi d'assurances du 10 décembre 1924 est compensée, et au-delà, par la réduction des prévisions portées en 1926 pour la révision des carrières.
1,085,000	1,026,000	59,000	»	Art. 64. — Intervention du supplément mobile dans le calcul du taux horaire de rétribution.
650,000	505,000	145,000	»	Art. 65. — Majoration des indemnités de déplacements des directeurs de service, des chefs facteurs et du personnel des ambulants.
2,942,000	2,242,000	700,000	»	Art. 66. — Crédit mis en rapport avec les résultats de la récente adjudication pour la fourniture d'étoffes.
2,200,000	2,200,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
128,499,870	124,733,600	3,786,870	20,600	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . fr.
		Matériel, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Approvisionnements divers. Fabrication de valeurs postales. Indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale. Frais d'exploitation du service de transport des dépêches postales par automobile. Remboursement à l'Office central des imprimés du coût de ses fournitures :
	a.	Fournitures de publications officielles, de reliures, de produits pour cyclostyle . fr. 46,000
	b.	Chauffage et éclairage :
69		Hôtels de l'Administration centrale des postes, de Liège I, Verviers I, Courtrai et Mons I et locaux de la Direction de l'exploitation et locaux d'Herbesthal. — Forfait à rembourser au Télégraphe fr. 164,500
		Charbon, bois, copeaux, gaz et électricité. 1,689,500
	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; frais d'exploitation de camionnettes postales; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou à leurs familles; indemnités à des étrangers du chef d'accidents survenus au cours de l'exploitation postale; sommes à rembourser à l'Office central des imprimés. 11,076,650
	d.	Loyers et frais de régie. 4,200,000
	e.	Entretien, aménagement, etc., des bureaux ambulants (voitures-poste). 529,750
70	»	Dépenses pour compte de tiers
71	»	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne.
72	»	Emoluments, indemnités de caisse, primes et remises
73	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers.
		Part de l'Administration des postes dans les dépenses des services centraux :
74	a.	Administration centrale fr. 792,580
	b.	Service de Propagande et de Tourisme 84,600
	c.	Comité supérieur de contrôle 25,743
	d.	Dépenses générales 156,250
		1,059,173
		Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer :
75	a.	Pension des ouvriers. fr. 250,000
	b.	Augmentation des pensions (loi du 3 juin 1920) 15,000
	c.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 5,665
	d.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessitante 500
		A REPORTER . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
128,499,870	124,733,600	3,786,870	20,600	
17,706,400	11,961,298	5,745,102	»	ART. 69. — Hausse du prix des matières, des combustibles, etc., consécutive à la hausse des changes (taux de la livre sterling à 175 francs au lieu de 107 francs en 1926).
62,000	51,800	10,200	»	ART. 70. — Augmentation des dépenses prévues pour l'impression des timbres chemins de fer et des timbres pour le Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale.
45,000	25,000	20,000	»	
1,830,000	1,800,000	30,000	»	ART. 71. — Hausse du franc suisse.
36,000	45,000	»	9,000	ART. 72. — Augmentation du chef de l'accroissement considérable qui ne cesse de se manifester dans les mouvements de fonds des sous-comptables et des facteurs, ainsi que de la majoration des émoluments à résulter des relèvements de bureaux et des promotions de percepteurs.
1,059,173	910,652	148,521	»	ART. 73. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels. ART. 74. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
271,165	171,165	100,000	»	ART. 75. — Augmentation du nombre des agents pensionnés. Majoration des nouvelles pensions par suite de la péréquation.
149,509,608	139,698,515	9,840,693	29,600	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT . . fr.	
		Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail :		
76	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la loi) fr.	3,500	
	b.	Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la loi à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département	500	
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	3,000	
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi)	13,000	
77	»	Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget		
		Charges financières :		
78	a.	Intérêts fr.	830,984	
	b.	Amortissements	342,781	
	c.	Intérêts sur les sommes allouées en 1921, 1922 et 1923 pour la vie chère	2,093,357	
79	»	Déficits de comptables		
80	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année		
81	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions		
82	»	Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920 prescrivant le paiement anticipatif des pensions		
83	»	Versement à la Caisse des veuves et orphelins prévu par l'article 10, paragraphe C de l'arrêté royal du 4 octobre 1925, pris en exécution de l'article 10 de la loi du 6 mars 1925, relative au rattachement des cantons d'Eupen, de Malmédy et de Saint-Vith		
84	»	Subside pour le ravitaillement et le service des cantines		
85	»	Remboursement à la Marine des frais de transport de la correspondance postale par les malles Ostende-Douvres		
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		Partie mobile des traitements et salaires :		
86	a.	Partie principale fr.	79,766,600	
	b.	Augmentation provisoire	12,058,400	
		Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux :		
87	a.	Secrétariat général fr.	123,165	52,555
	b.	Service de la propagande et du tourisme	28,000	3,200
	c.	Comité supérieur de contrôle	9,900	1,200
			161,065	56,955
			218,020	
		TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
149,509,608	139,698,515	9,840,693	29,600	
20,000	20,000	»	»	
23,000	23,000	»	»	
3,267,122	4,546,000	»	1,278,878	ART. 78. — Capital depuis l'armistice (déduction faite des amortissements). . . . fr. 10,387,302 54
20,000	20,000	»	»	Intérêts à 8 p. c. 830,984 20 Amortissement à 3,30 p. c. 342,780 98 Intérêts à payer sur les sommes allouées au personnel pour vie chère en 1921, 1922 et 1923. 2,093,357 »
				Total. . fr. 3,267,122 18
20,244,000	11,630,000	8,614,000	»	ART. 80. — Péréquation des pensions, y compris les arriérés à partir du 1 ^{er} juillet 1924, et charges nouvelles.
2,125,000	2,125,000	»	»	
10,000	5,000	5,000	»	ART. 82. — Péréquation des pensions et charges nouvelles.
140,000	»	140,000	»	ART. 83 (nouveau). — Le libellé de l'article indique la nature de la dépense nouvelle.
28,000	24,000	4,000	»	ART. 84. — Augmentation des salaires, etc. (Mess de Bruxelles).
2,000,000	3,500,000	»	1,500,000	ART. 85. — Voir justification de l'article 17 du tableau II. (Recettes de l'Administration de la Marine).
91,825,000	41,733,200	50,091,800	»	ART. 86. — Voir note justificative à l'article 11.
218,020	151,568	66,452	»	ART. 87. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
269,429,750	203,476,283	68,761,945	2,808,478	
AUGMENTATION. . . fr.		65,953,467		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.					
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :							
a.		Direction générale, service central et surveillance du service.					
b.		Bureaux de transmission et de réception, sections techniques et dépôts.					
c.		Bureaux centraux téléphoniques.					
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.	
GRADES.			Litt. a.	Litt. b.	Litt c.		
		Directeur général	32,000 à 38,000	1	»	»	
		Inspecteur général	32,000 à 36,000	1	»	»	
		Ingénieur en chef, directeur d'admini- stration et ingénieur en chef, di- recteur de service de 1 ^{re} classe	28,000 à 32,000	6	»	»	
		Ingénieur en chef, inspecteur de direc- tion et ingénieur en chef, directeur de service de 2 ^e classe.	24,000 à 30,000	9	»	»	
		Ingénieur principal	19,500 à 26,000	31	10	5	
		Ingénieur.	9,500 à 18,000				
		Architecte en chef, directeur de service	23,500 à 27,000	1	»	»	
		Architecte principal.	16,000 à 26,000	2	»	»	
		Architecte	9,000 à 17,500	3	»	»	
		Inspecteur technique électricien prin- cipal	23,500 à 26,000	4	3	»	
		Inspecteur technique électricien	16,000 à 22,000				
		Chef de section électricien	8,000 à 17,500	2	3	»	
		Directeur d'administration.	26,000 à 30,000	2	»	»	
		Inspecteur de direction et directeur de service	20,000 à 26,000	12	»	»	
		Inspecteur	15,300 à 22,000	8	»	»	
		Chef de division	15,300 à 22,000	27	»	»	
		Chef de bureau (admin. centrale) . . .	14,000 à 17,900				
		Chef de bureau principal (Don de ser- vice)	15,300 à 22,000	15	»	»	
		Chef de bureau principal de dessin (Direction de service).	15,300 à 22,000	4	»	»	
		Chef de bureau principal (service d'exécution)	15,300 à 20,600	»	11	6	
		Chef de bureau de dessin (Don de service).	14,000 à 17,900	»	»	»	
		Chef de bureau (Don de service). . . .	14,000 à 17,900	1	»	»	Litt. a. 6,200,890
		Chef de bureau (service d'exécution) .	12,700 à 17,900	»	48	24	Litt. b. 23,006,240
		Sous-chef de bureau.	8,400 à 16,600	87	136	16	Litt. c. 13,325,370
		Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 16,600	4	»	»	
		Contrôleur principal.	15,300 à 22,000	8	»	»	
		Contrôleur	10,300 à 17,900	13	»	»	
		A REPORTER.		241	211	51	fr. 42,532,500
							A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
47,348,500	45,696,700	1,651,800	»	ART. 88.— Augmentation résultant, en ordre principal, du recrutement du personnel indispensable aux besoins toujours croissants du trafic téléphonique, de la dépense supplémentaire (promotions, régularisations, etc.) résultant de la péréquation et de la revision des carrières, de l'application de la loi du 10 mars 1925 sur l'assurance des employés et de la quote-part de l'administration dans les frais d'organisation d'une école interministérielle de télégraphie sans fil.
47,348,500	45,696,700	1,651,800	»	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.		
Litt. a.	Litt. b.			Litt. c.		
						REPORT. . fr.
		REPORT.				42,532,500
		Conservateur.	12,700 à 17,900	241	211	51
		Percepteur principal.	14,000 à 20,600	»	»	»
		Percepteur de 1 ^{re} classe.	14,000 à 17,900	»	8	»
		Percepteur de 2 ^e classe.	11,500 à 15,300	»	18	»
		Percepteur de 3 ^e classe.	7,500 à 12,700	»	24	»
		Percepteur de 4 ^e classe.	5,900 à 10,900	»	30	»
		Chef d'atelier électricien principal.		»	15	»
		Chef d'atelier électricien				
		Chef d'atelier principal	11,600 à 15,000	11	2	4
		Chef d'atelier.				
		Commis principal et commis	4,500 à 11,500			
		Commis d'ordre	4,000 à 11,000	218	1662	393
		Dessinateur principal et dessinateur	5,200 à 11,500	13	»	»
		Commis principal surveillante et com- mis surveillante	5,200 à 11,500	»	»	21
		Contremaître électricien principal				
		Contremaître électricien	8,000 à 12,500	7	45	24
		Contremaître principal				
		Contremaître.				
		Traceur surveillant principal				
		Traceur surveillant	5,900 à 11,500	11	23	15
		Surveillant de travaux principal				
		Surveillant de travaux	5,900 à 11,500	10	»	1
		Chef expéditionnaire	8,000 à 11,000	2	»	»
		Agréé principal, agréée principale, agréé et agréée.	3,900 à 9,000	46	1228	1657
		Brigadier électricien principal	6,700 à 9,300	»	30	13
		Brigadier électricien.				
		TOTAUX.		559	3296	2179
d.		Primes télégraphiques des agents de toutes catégories				825,000
e.		Primes téléphoniques				965,000
f.		Indemnités diverses, intérim, position exceptionnelle, etc..				649,000
g.		Indemnité de résidence				1,219,500
h.		Indemnités familiale et de naissance				957,500
i.		Obligations imposées par la loi du 10 mars 1925 sur l'assurance en vue de la vieillesse et du décès p ématuré des employés (aides et agents temporaires).				200,000
		TOTAL. . fr.				47,348,500
		A REPORTER . . fr.				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
47,348,500	45,696,700	1,651,800	»	
47,348,500	45,696,700	1,651,800	»	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.			
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	Litt. d.	
							REPORT . . fr.
		Salaires et inuités des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :					
a.		Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs); personnel de l'économat et de l'atelier de l'autographie.					
b.		Service d'exécution des télégraphes et des téléphones.					
c.		Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements.					
d.		Chauffage et éclairage des hôtels des postes et des télégraphes.					
		Chef d'atelier d'autographie.	8,300 à 9,500	1	»	»	»
		Huissier principal.					
		Huissier					
		Messager					
		Aide-messager.	3,000 à 7,500	68	25	2	»
		Chef classeur					
		Classeur					
		Aide-classeur					
		Facteur des télégraphes	4,100 à 5,850	»	27	»	»
		Chef de brigade	5,900 à 7,700	»	210	»	»
		Electricien spécialiste.	5,900 à 7,700	»	34	»	»
		Electricien.					
		Mécanicien-électricien					
		Jointeur-électricien					
		Ajusteur, appareilleur	5,049 à 6,426	1	477	6	9
		Visiteur, réceptionnaire, élec- tricien					
		Visiteur réceptionnaire					
		Ebéniste	4,743 à 5,980.50	»	6	5	»
		Poseur de ligne					
		Sous-électricien	4,590 à 5,661	»	374	»	»
		Conducteur de presse.	6,700 à 7,900	3	1	»	»
		Imprimeur et aide imprimeur.	3,300 à 6,700	6	2	»	»
		Chauffeur d'auto.	5,049 à 6,120	»	8	»	»
		Menuisier					
		Peintre.					
		Plombier-zingueur					
		Forgeron					
		Ardoisier	4,590 à 5,661	1	89	1	15
		Vitrier					
		Maçon					
		Chauffeur spécialiste					Litt. a. 334,860
		Magasinier.	4,350 à 5,850	»	27	10	1
		Chauffeur non spécialiste.	4,350 à 4,850	»	6	»	6
		Préparateur					Litt. b. 10,850,940
		Aide-préparateur	3,672 à 5,431.50	»	»	18	»
		Nettoyeur d'appareils	4,131 à 4,896	»	33	»	»
		(1) Plus les chevrons d'an- cienneté. A reporter.		80	1,319	42	31
							Litt. c. 450,000
							Litt. d. 114,000
							11,749,800
							A REPORTER . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
47,348,500	45,696,700	1,651,800	»	
47,348,500	45,696,700	1,651,800	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.				Dépenses par litera.
Litt. a.	Litt. b.			Litt. c.	Litt. d.			
							REPORT . . fr.	
			Report.	80	1319	42	31	11,749,800
		Aide-électricien et aide-élec- tricien provisoire	3,672 à 4,896	»	2593	»	1	
		Chef-nettoyeur (Administra- tion centrale)	4,850 à 5,850	1	»	»	»	
		Nettoyeur (Administration centrale).	3,825 à 4,590	11	»	»	»	
		Chef-manœuvre	4,437 à 5,202	»	1	2	»	
		Manœuvre.	3,672 à 4,284	»	35	197	4	
		Apprenti mécanicien.	1,530 à 4,437	»	6	»	»	
		Apprenti	1,530 à 3,672	»	29	»	»	
		Veilleur de nuit	3,825 à 4,590	»	1	2	»	
		Portier.	3,672 à 3,978	»	8	»	»	
		Ecureuse	2 à 10 francs par jour	11	128	1	»	
			TOTAUX. .	103	4120	154	36	
89		(1) Plus les chevrons d'an- cienneté.						
	e.	Supplément régional accordé au personnel des centres industriels et semi-industriels. Indemnité de résidence						1,680,500
	f.	Indemnités pour l'exercice des fonctions de chef ouvrier.						67,200
	g.	Indemnités pour travail pénible et de nuit, pour position exceptionnelle, pour tra- vaux d'écritures, pour frais de funérailles, etc.						408,800
	h.	Indemnités familiale et de naissance						1,397,500
	i.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux (y compris une somme de 672,000 francs, montant du forfait annuel dû à la Société nationale des Chemins de fer belges pour coopération à la remise à domicile des correspondances télégra- phiques), transport des porteurs par tramways						3,000,000
	j.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies						129,000
	k.	Obligations imposées par la loi du 10 décembre 1924 sur l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des agents non affiliés à la Caisse des ouvriers (écureuses, porteurs, etc.)						5,000
								TOTAL . . . fr. 18,437,800
90		Indemnités pour travail extraordinaire :						
	a.	Fonctionnaires et employés fr.						75,000
	b.	Ouvriers						80,000
								A REPORTER . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
47,348,500	45,696,700	1,651,800	»	
18,437,800	18,235,800	202,000	»	ART. 89. — Augmentation des indemnités familiales et de naissance ; rétribution des nouvelles unités ; application de la loi du 10 décembre 1924 sur l'assurance des ouvriers.
155,000	155,000	»	»	
65,941,300	64,087,500	1,853,800	»	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
65,941,300	64,087,500	1,853,800	»	
1,165,000	1,000,000	165,000	»	ART. 91. — Relèvement du taux des indemnités de déplacements des directeurs de service et des inspecteurs de direction.
19,300,000	14,490,000	4,810,000	»	ART. 92. — Accroissement du service téléphonique, mise en service en 1927 de la station intercontinentale de T. S. F. de Ruysselede et hausse des prix des matières. Cet article supportera l'imputation d'une somme de 345,000 francs nécessaire au paiement de fournitures et travaux effectués au cours de 1927 ensuite d'un marché contracté en 1920 par l'Administration des Télégraphes et des Téléphones avec la firme Meseure et Devriese (actuellement société anonyme Chantiers de créosotage d'Ostende).
4,275,000	2,633,364	1,641,636	»	
65,000	56,000	9,000	»	
70,000	30,000	40,000	»	ART. 93. — Accroissement de charges provenant de l'extension constante du service téléphonique et de la hausse des prix.
10,000	10,000	»	»	ART. 94. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés.
1,200,000	1,200,000	»	»	ART. 95. — Dépréciation du franc belge. Les paiements se font en francs suisses.
783,493	783,317	176	»	ART. 98. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
894,000	648,979	245,021	»	ART. 99. — Péréquation des pensions et accroissement du nombre des bénéficiaires.
93,703,793	84,939,160	8,764,633	»	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
93,703,793	84,939,160	8,764,633	»	
150,000	150,000	»	»	
8,000	7,000	1,000	»	Art. 101. — Crédit mis à la hauteur des besoins présumés.
39,171,300	30,336,400	8,835,300	»	Art. 102. — Augmentation corrélatrice à celle des crédits pétitionnés au tableau des dépenses extraordinaires.
5,889,000	3,238,000	2,651,000	»	Art. 103. — Augmentation constante du nombre des pensions et péréquation des pensions, y compris les arriérés du 1 ^{er} juillet 1924 au 31 décembre 1926.
620,000	620,000	»	»	
10,000	»	10,000	»	Art. 105 (nouveau). — Le libellé de l'article justifie la dépense.
5,000	2,000	3,000	»	Art. 106. — Péréquation des pensions.
53,000	117,000	»	64,000	Art. 107. — Suppression de la distribution des boissons rafraîchissantes.
10,000	10,000	»	»	
»	22,600,000	»	22,600,000	(1) Art. 116 de 1926. — Les frais en question sont portés, en 1927, au budget des recettes et des dépenses pour ordre. — Voir justification au tableau II (Recettes d'exploitation des télégraphes et téléphones. — Art. 24 de 1926.)
139,920,093	142,019,160	20,264,933	22,664,000	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . fr.	
				DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
109	a.	Partie mobile des traitements et salaires :			
		Partie principale	fr. 42,200,000		
	b.	Augmentation provisoire		8,006,000	
Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux :					
110	a.	Secrétariat général.	fr. 80,325	Partie mobile. 34,275	
		b.	Service de la propagande et du tourisme	28,000	Augmentation provisoire. 3,200
		c.	Comité supérieur de contrôle	9,900	1,200
			118,225	38,675	
				156,900	
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. . fr.					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
139,620,093	142,019,160	20,264,933	22,664,000	
50,206,000	20,000,000	30,206,000	»	ART. 109. — Voir note justificative à l'article 11. L'augmentation provient également de l'accroissement du personnel.
156,900	99,388	57,512	»	ART. 110. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
189,982,993	162,118,548	50,528,445	22,664,000	
AUGMENTATION. . fr.		27,864,445		

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		E. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
a.	Traitements.				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
		Directeur général	32,000 à 38,000	1	2,255,000
		Inspecteur général	32,000 à 36,000	1	
		Ingénieur en chef, directeur de service.	24,000 à 30,000	4	
		Ingénieur principal	10,500 à 26,000	14	
		Ingénieur.	24,000 à 30,000	1	
		Directeur de service des essais électriques.	10,300 à 22,000	3	
		Inspecteur-contrôleur	15,300 à 22,000	4	
		Chef de division	8,400 à 16,600	9	
		Sous-chef de bureau.	10,300 à 12,700	1	
		Chef de dépôt	14,000 à 22,000	1	
		Chef de bureau de dessin (chef de division)	8,400 à 16,600	6	
		Sous-chef de bureau de dessin	5,200 à 11,500	24	
		Commis principal, commis	4,500 à 11,000	25	
		Commis d'ordre	5,900 à 11,500	8	
		Dessinateur principal et dessinateur	4,500 à 11,000	6	
		Dessinateur expéditionnaire	4,500 à 10,400	1	
		Expéditionnaire.	4,500 à 8,600	14	
		Dactylographe	4,200 à 9,000	19	
		Agréé principal et agréé.	7,100 à 7,500	1	
		Huissier principal	11,600 à 15,000	5	
		Chef d'atelier électricien principal	11,600 à 15,000	1	
		Chef d'atelier électricien			
		Chef essayeur électricien principal			
		Chef essayeur électricien			
		Surveillant électricien principal			
		Essayeur électricien principal			
		Contremaître électricien principal			
		Surveillant électricien	8,000 à 12,500	17	
		Essayeur électricien.			
		Contremaître électricien			
		Visiteur électricien principal			
		Préparateur électricien principal			
		Brigadier électricien principal			
		Visiteur électricien.	6,700 à 9,300	53	
		Préparateur électricien			
		Brigadier électricien			
		Brigadier d'usine à gaz principal			
		Brigadier d'usine à gaz	5,900 à 8,300	3	
		TOTAL.		222	
		b.	Indemnités diverses, récompenses, etc.		32,000
		A REPORTER. . fr.			2,287,000

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,478,000	2,374,900	103,100	«	ART. 111. — Majoration résultant des augmentations réglementaires des traitements et du relèvement provisoire de l'indemnité familiale.
2,478,000	2,374,900	103,100	»	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																												
				REPORT . . fr.	2,287,000																																																																																																																																									
	c.	Indemnité de résidence			83,000																																																																																																																																									
	d.	Indemnités familiale et de naissance			88,000																																																																																																																																									
	e.	Traitements de disponibilité			20,000																																																																																																																																									
				TOTAL. . . fr.	2,478,000																																																																																																																																									
112	»	Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités et primes des fonctionnaires et employés de la ligne vicinale Mons-Boussu.																																																																																																																																												
		Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité :																																																																																																																																												
	a.	Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boute-feu).																																																																																																																																												
	b.	Service d'exécution. (Personnel d'entretien.)																																																																																																																																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Salaires par an.</th> <th colspan="2">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">Dépenses par littera.</th> </tr> <tr> <th>Litt. a.</th> <th>Litt. b.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chef électricien</td> <td>5,814 à 7,038</td> <td>»</td> <td>22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Electricien</td> <td>5,049 à 6,426</td> <td>»</td> <td>175</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-électricien</td> <td>4,590 à 5,891</td> <td>»</td> <td>142</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chauffeur d'usine d'électricité</td> <td>4,590 à 5,661</td> <td>»</td> <td>13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-préparateur électricien</td> <td>5,049 à 6,436</td> <td>»</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef monteur électricien</td> <td>5,814 à 7,038</td> <td>»</td> <td>21</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Monteur électricien</td> <td>5,049 à 6,426</td> <td>»</td> <td>79</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aide-monteur électricien</td> <td>4,131 à 4,896</td> <td>»</td> <td>70</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef ajusteur électricien</td> <td>5,814 à 7,038</td> <td>»</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ajusteur électricien</td> <td>5,049 à 6,426</td> <td>»</td> <td>17</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aide-ajuteur électricien</td> <td>4,131 à 4,896</td> <td>»</td> <td>6</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef bobineur</td> <td>5,814 à 7,038</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>Litt. a. 77,000</td> </tr> <tr> <td>Bobineur</td> <td>5,049 à 6,426</td> <td>»</td> <td>7</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aide-bobineur</td> <td>4,131 à 4,896</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>Litt. b. 3,625,000</td> </tr> <tr> <td>Chef ajusteur</td> <td>5,508 à 6,503</td> <td>»</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ajusteur</td> <td>4,743 à 5,891</td> <td>»</td> <td>13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tourneur</td> <td>4,743 à 5,891</td> <td>»</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ouvrier aux machines-outils</td> <td>4,437 à 5,432</td> <td>»</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Magasinier</td> <td>4,350 à 5,850</td> <td>»</td> <td>5</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mancœuvre</td> <td>3,672 à 4,131</td> <td>»</td> <td>70</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pointeur</td> <td>4,350 à 5,850</td> <td>»</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissier, messenger</td> <td>3,600 à 6,700</td> <td>5</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef classeur, classeur</td> <td>3,600 à 7,500</td> <td>5</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nettoyeur et boute-feu</td> <td>3,672 à 4,437</td> <td>2</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ecureuse</td> <td>1836</td> <td>3</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL. . .</td> <td>15</td> <td>668</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		Dépenses par littera.	Litt. a.	Litt. b.	Chef électricien	5,814 à 7,038	»	22		Electricien	5,049 à 6,426	»	175		Sous-électricien	4,590 à 5,891	»	142		Chauffeur d'usine d'électricité	4,590 à 5,661	»	13		Sous-préparateur électricien	5,049 à 6,436	»	5		Chef monteur électricien	5,814 à 7,038	»	21		Monteur électricien	5,049 à 6,426	»	79		Aide-monteur électricien	4,131 à 4,896	»	70		Chef ajusteur électricien	5,814 à 7,038	»	3		Ajusteur électricien	5,049 à 6,426	»	17		Aide-ajuteur électricien	4,131 à 4,896	»	6		Chef bobineur	5,814 à 7,038	»	1	Litt. a. 77,000	Bobineur	5,049 à 6,426	»	7		Aide-bobineur	4,131 à 4,896	»	4	Litt. b. 3,625,000	Chef ajusteur	5,508 à 6,503	»	1		Ajusteur	4,743 à 5,891	»	13		Tourneur	4,743 à 5,891	»	3		Ouvrier aux machines-outils	4,437 à 5,432	»	3		Magasinier	4,350 à 5,850	»	5		Mancœuvre	3,672 à 4,131	»	70		Pointeur	4,350 à 5,850	»	1		Huissier, messenger	3,600 à 6,700	5	3		Chef classeur, classeur	3,600 à 7,500	5	»		Nettoyeur et boute-feu	3,672 à 4,437	2	1		Ecureuse	1836	3	3			TOTAL. . .	15	668	
GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		Dépenses par littera.																																																																																																																																										
		Litt. a.	Litt. b.																																																																																																																																											
Chef électricien	5,814 à 7,038	»	22																																																																																																																																											
Electricien	5,049 à 6,426	»	175																																																																																																																																											
Sous-électricien	4,590 à 5,891	»	142																																																																																																																																											
Chauffeur d'usine d'électricité	4,590 à 5,661	»	13																																																																																																																																											
Sous-préparateur électricien	5,049 à 6,436	»	5																																																																																																																																											
Chef monteur électricien	5,814 à 7,038	»	21																																																																																																																																											
Monteur électricien	5,049 à 6,426	»	79																																																																																																																																											
Aide-monteur électricien	4,131 à 4,896	»	70																																																																																																																																											
Chef ajusteur électricien	5,814 à 7,038	»	3																																																																																																																																											
Ajusteur électricien	5,049 à 6,426	»	17																																																																																																																																											
Aide-ajuteur électricien	4,131 à 4,896	»	6																																																																																																																																											
Chef bobineur	5,814 à 7,038	»	1	Litt. a. 77,000																																																																																																																																										
Bobineur	5,049 à 6,426	»	7																																																																																																																																											
Aide-bobineur	4,131 à 4,896	»	4	Litt. b. 3,625,000																																																																																																																																										
Chef ajusteur	5,508 à 6,503	»	1																																																																																																																																											
Ajusteur	4,743 à 5,891	»	13																																																																																																																																											
Tourneur	4,743 à 5,891	»	3																																																																																																																																											
Ouvrier aux machines-outils	4,437 à 5,432	»	3																																																																																																																																											
Magasinier	4,350 à 5,850	»	5																																																																																																																																											
Mancœuvre	3,672 à 4,131	»	70																																																																																																																																											
Pointeur	4,350 à 5,850	»	1																																																																																																																																											
Huissier, messenger	3,600 à 6,700	5	3																																																																																																																																											
Chef classeur, classeur	3,600 à 7,500	5	»																																																																																																																																											
Nettoyeur et boute-feu	3,672 à 4,437	2	1																																																																																																																																											
Ecureuse	1836	3	3																																																																																																																																											
	TOTAL. . .	15	668																																																																																																																																											
	c.	Primes d'économie et de régularité, de travail à l'entreprise			584,880																																																																																																																																									
	d.	Indemnité de résidence			5,850																																																																																																																																									
	e.	Indemnités diverses, récompenses, etc.			31,260																																																																																																																																									
	f.	Chevrons, augmentations de salaires			38,330																																																																																																																																									
	g.	Indemnités familiale et de naissance			296,610																																																																																																																																									
	h.	Supplément régional ou local			518,970																																																																																																																																									
				TOTAL. . . fr.	5,177,900																																																																																																																																									
114	»	Salaires, indemnités et primes des ouvriers et autres agents subalternes de la ligne vicinale Mons-Boussu.																																																																																																																																												
		A REPORTER . . fr.																																																																																																																																												

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,478,000	2,374,900	103,100	»	
131,000	»	131,000	»	ART. 112 (nouveau). Transfert de l'article 119. fr. 121,500 » Augmentations réglementaires des traite- ments fr. 8,500 » Augmentation de l'indemnité familiale fr. 1,000 » Total, fr. 131,000 »
5,177,900	5,235,300	»	57,400	ART. 113. Diminution résultant du remplacement de vieux ouvriers par de jeunes agents au salaire minimum et réduction du nombre d'emplois fr. 107,400 » Augmentation de l'indemnité familiale fr. 50,000 » Reste comme diminution, fr. 57,400 »
740,000	»	740,000	»	ART. 114 (nouveau). Transfert de l'article 119. fr. 718,000 » Augmentations réglementaires fr. 19,000 » Augmentation de l'indemnité familiale fr. 3,000 » Total, fr. 740,000 »
8,526,900	7,610,200	974,100	57,400	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr.
			REPORT . . fr.
115		Indemnités pour travail extraordinaire :	
	a.	Fonctionnaires et employés. fr.	3,000
	b.	Ouvriers	17,800
116	»	Indemnités pour travail extraordinaire du personnel de la ligne vicinale Mons-Boussu	
117		Frais de déplacements :	
	a.	Fonctionnaires et employés. fr.	160,000
	b.	Ouvriers	209,000
118		Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, mobilier, loyers, chauffage, éclairage, etc. :	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. fr.	78,000
	b.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc.	53,000
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc.	37,000
		(Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	
119		Achat d'énergie, de gaz et d'objets de consommation pour la réparation et l'entretien, ainsi que pour les fournitures et travaux effectués pour compte de tiers :	
	a.	Charbon fr.	1,500,000
	b.	Energie	15,000,000
	c.	Gaz	3,500,000
	d.	Objets et matières	8,000,000
	e.	Pour l'exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu.	400,000
	f.	Appareils de levage pour compte du chemin de fer	1,500,000
		(Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	
120	»	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents pouvant survenir sur la ligne vicinale Mons-Boussu.	
121		Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
	a.	Pension des ouvriers. fr.	325,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	11,600
	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation malheureuse	4,000
	d.	Majoration des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920	5,000
122		Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail :	
	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la loi) fr.	20,000
	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département	2,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	3,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la loi)	42,000
		A REPORTER . . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
8,526,900	7,610,200	974,100	57,400	
20,800	23,000	»	2,200	ART. 115. — Réduction du nombre d'emplois.
8,500	»	8,500	»	ART. 116 (nouveau). — Transfert de l'article 119.
369,000	340,000	29,000	»	ART. 117. — Augmentation correspondant à des frais de déplacements imputés antérieurement sur le budget extraordinaire.
170,000	170,645	»	645	ART. 118. — Le membre de phrase : « Participation du Comité électro-technique belge à la Commission internationale d'électricité » est supprimé du libellé de l'article, les frais de cette participation étant supportés par le Département de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale. La demande d'obtention d'avances de 50,000 francs au maximum est introduite pour répondre à une demande de la Cour des Comptes.
29,900,000	30,613,100	»	713,100	ART. 119. — a) Diminutions : Transfert à l'article nouveau 112. . . fr. 121,500 » Id. à l'article nouveau 114. . . . 718,000 » Id. à l'article nouveau 116. . . . 8,500 » Id. à l'article 129 234,800 » Fr. 1,082,800 » b) Augmentation du coût des objets et matières 369,700 » Reste comme diminution, fr. 715,100 » La demande d'obtention d'avances de fonds de 50,000 francs au maximum est introduite pour répondre à une demande de la Cour des Comptes.
10,000	»	10,000	»	
345,600	220,630	124,970	»	ART. 120 (nouveau). — Un crédit semblable était antérieurement prévu au budget de l'Administration des Chemins de fer.
67,000	67,000	»	»	ART. 121. — Augmentation due à l'accroissement du nombre des pensionnés et à la péréquation des pensions.
39,417,800	39,044,575	1,146,570	773,345	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT . fr.	
123	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année			
124	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.			
125	»	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions			
		Charges financières :			
126	a.	Intérêts	fr.	6,159,660	
	b.	Amortissements.		214,820	
	c.	Intérêts sur les sommes allouées en 1921, 1922 et 1923 pour la vie chère		68,820	
127	»	Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget			
		Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux :			
128	a.	Administration centrale.	fr.	137,840	
	b.	Comité supérieur de contrôle		17,162	
	c.	Dépenses générales		62,500	
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
		Partie mobile des traitements et salaires :			
129	a.	Office de l'Electricité : Partie principale	fr.	3,744,350	
		Augmentation provisoire		651,760	
	b.	Ligne vicinale Mons-Boussu : Partie principale.		460,650	
		Augmentation provisoire		84,240	
		Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux :			
130	a.	De l'Administration centrale	Partie mobile. 21,420	Augmentation provisoire. 9,140	Total. 30,560
	b.	Du Comité supérieur de contrôle	6,600	800	7,400
		TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ELECTRICITÉ. . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
39,417,800	39,044,575	1,146,570	773,345	
73,000	45,000	28,000	»	ART. 123. — Augmentation constante du nombre des pensionnés. Péréquation des pensions, y compris les arriérés du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1926.
5,000	20,000	»	15,000	ART. 124. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1927. Le crédit de 1926 avait été surévalué.
2,000	1,000	1,000	»	ART. 125. — Augmentation due à la péréquation des pensions.
6,443,300	5,927,239	516,061	»	ART. 126. — Accroissement corrélatif à l'augmentation du capital de premier établissement de l'office et rattachement à ce capital de la ligne vicinale Mons-Boussu.
4,000	4,000	»	»	
217,502	156,700	60,802	»	ART. 128. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
4,941,000	1,931,600	3,009,400	»	ART. 129. — 1° Pour les raisons données à l'article 11, augmentation de fr. 2,774,600 » 2° Transfert de l'article 119, littéra e 234,800 » Total, fr. 3,009,400 »
37,960	26,559	11,401	»	ART. 130. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
51,141,562	47,156,673	4,773,234	788,345	
AUGMENTATION . . . fr.		3,984,889		

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		F. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.				
		a. Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.	
131		Directeur d'administration	26,000 à 30,000	1	Litt. a. 430,000	
		Chef de division et chef de bureau	19,000 à 22,000	4		
		Chef de dépôt principal ou chef de fabri- cation principal	11,500 à 16,600	2		
		Sous-chef de bureau	11,500 à 16,600	5		
		Commis principal, commis, commis d'ordre.	4,500 à 11,500	18		
		Dessinateur principal et dessinateur	5,900 à 11,500	1		
		Facteur de station	4,500 à 9,200	1		
		Agréé principal et agréé	4,200 à 9,000	15		
		Agent réceptionnaire principal et agent réceptionnaire	5,100 à 7,900	1		
		TOTAL		48		
		b. Indemnités diverses, récompenses			2,000	
		c. Indemnités { de résidence fr. 24,000 } { familiale et de naissance 9,000 }			33,000	
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :				
		a. Huissiers, messagers, classeurs, boute-feu de l'Administration centrale.				
		b. Service d'exécution.				
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		Dépenses par littera.
				Litt. a.	Litt. b.	
132		Conducteur de presse	6,700 à 7,900	3	6	Litt. a. 220,000
		Chef classeur, classeur	3,600 à 7,500	4		
		Huissier, messenger	3,600 à 7,500	4		
		Préparateur, aide préparateur	4,850 à 7,100	2		
		Imprimeur, aide imprimeur	3,900 à 6,700	8		
		Magasinier	4,350 à 5,850	5		
		Conc erge	4,350 à 5,850	1	20	Litt. b. 185,000
		Manœuvres	3,850 à 4,000	3		
		Nettoyeur, boute-feu	3,670 à 4,160	3		
		Ecureuse	700 à 3,600	5		
	TOTAL		38	30		
		c. Indemnités { de résidence fr. 39,000 } { familiale et de naissance 13,000 }				52,000
		A REPORTER . . fr.				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
465,000	425,000	40,000	»	ART. 131. — Augmentation du chef de promotions réglementaires et de la revision des carrières. Le nombre des agrés est resté le même qu'en 1926. Le budget de 1926 porte 12 par erreur.
457,000	432,000	25,000	»	ART. 132. — Augmentation résultant de promotions réglementaires et de la revision des carrières.
922,000	857,000	65,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
			REPORT. . fr.
133	»	Indemnités pour travail extraordinaire des fonctionnaires et employés	
134	»	Indemnités de déplacements, de tournées, voyages et missions	
		Loyers, mobilier, entretien des locaux, approvisionnements :	
	a.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyer fr.	95,000
	b.	Achat et entretien du mobilier, menues dépenses	10,000
135	c.	Imprimés, fournitures de bureau, etc.	8,000
	d.	Approvisionnements pour le service des expéditions	75,000
		(Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	
136	»	Achat d'imprimés, papiers, fournitures de bureau pour compte des différents départements ministériels et administrations (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	
137	»	Part de l'Office central des Imprimés dans les dépenses des Services centraux (Administration centrale)	
138	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	
		Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer :	
	a.	Pension des ouvriers fr.	23,700
139	b.	Augmentation des pensions (loi du 3 juin 1920)	4,800
	c.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	800
	d.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans une situation nécessitante	300
140	»	Exécution des obligations incombant à l'Office en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail : Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi)	
141	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
		Charges financières :	
142	a.	Intérêts fr.	27,455
	b.	Amortissement	1,030
133	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions.	
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
144	»	Partie mobile des traitements et salaires du personnel { partie principale . . . fr. 435,000 augmentation provisoire . . . 83,500	
145	»	Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux (Administration centrale) { partie mobile . . . fr. 5,355 augmentation provisoire . . . 2,285	
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS. . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
922,000	857,000	65,000	»	
3,000	3,000	»	»	
8,000	5,000	3,000	»	ART. 134. — Crédit mis à la hauteur des besoins.
188,000	99,000	89,000	»	ART. 135. — Augmentation résultant : a) De la hausse des prix fr. 14,000 » b) D'un transfert de l'article 136 75,000 » Total, fr. 89,000 » La demande d'obtention d'avances de fonds de 50,000 francs au maximum est introduite, à la demande de la Cour des Comptes.
28,057,800	26,389,600	1,668,200	»	ART. 136. a) Transfert à l'article 135 ci-dessus . fr. 75,000 » b) Hausse du prix des articles 1,743,200 » Reste comme augmentation . . fr. 1,668,200 » Pour la demande d'avances de fonds de 50,000 francs, voir article 135 ci-dessus.
34,460	35,617	»	1,157	ART. 137. — Diminution résultant de la réorganisation de l'administration centrale.
9,000	»	9,000	»	ART. 138 (nouveau). — Un agent sera mis à la retraite en 1926.
29,600	29,563	37	»	ART. 139. — Ajustement du crédit.
5,000	5,000	»	»	
1,000	1,000	»	»	
28,485	28,485	»	»	
5,000	5,000	»	»	
518,500	245,884	272,616	»	ART. 144 et 145. — Voir note justificative à l'article 11.
7,640	5,910	1,730	»	
29,817,485	27,710,059	2,108,583	1,157	
AUGMENTATION. . . fr.		2,107,426		

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		G. — AÉRONAUTIQUE.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des fonctionnaires, employés et personnel de l'Administration de l'Aéronautique :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par litera.
		Directeur général	32,000 à 38,000	1	
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	24,000 à 30,000	1	
		Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	1	
		Ingénieur	9,500 à 18,000	3	
		Chef de division	15,300 à 22,000	2	
		Inspecteur	15,300 à 22,000	1	
		Chef de bureau.	14,000 à 17,900	1	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	1	
		Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 16,600	1	
		Architecte	9,000 à 17,500	1	
		Chef de section.	8,000 à 17,500	2	
		Assistant de météorologie.	8,400 à 16,600	1	
		Chef de travaux	9,000 à 13,000	5	620,000
		Chef d'aérogare de troisième classe	9,300 à 12,700	1	
		Chef d'aérogare de quatrième classe.	5,900 à 10,900	2	
		Surveillant de travaux	5,900 à 11,500	1	
		Dessinateur.	5,200 à 11,500	3	
		Photographe cinématographe.	5,200 à 11,500	1	
		Commis calculateurs	4,500 à 11,500	11	
		Commis d'ordre	4,000 à 11,000	18	
		Dessinateurs-expéditionnaires	4,000 à 11,000	2	
		Expéditionnaire	4,500 à 10,400	1	
		Dactylographe	4,600 à 8,600	3	
		Agrés	3,000 à 9,000	8	
		TOTAL		72	
	b.	Indemnité de résidence			35,000
	c.	Indemnités familiale et de naissance			30,000
	d.	Position exceptionnelle et coopération au Service de l'Aéronautique			50,000
	a.	Frais de déplacement. Représentation des fonctionnaires, employés et délégués de l'Etat aux Commissions internationales d'Aéronautique fr.			20,000
	b.	Frais de déplacement aux ouvriers des Services de l'Aéronautique			10,000
					A REPORTER . . fr.

146

147

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
735,000	700,000	35,000	»	<p>ART. 146. — Augmentation de 35,000 francs :</p> <p>a) Révision de carrières</p> <p>Bonification d'ancienneté aux invalides de guerre. (Loi du 21 juillet 1924) . . . } 10,000 »</p> <p>Organisation définitive des cadres . . .</p> <p>b) Transfert de l'article 24 du tableau III de 1926 20,000 »</p> <p>c) Augmentation de l'indemnité familiale . . . 5,000 »</p> <p style="text-align: right;">Total, fr. 35,000 »</p>
30,000	30,000	»	»	
765,000	730,000	35,000	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . . fr.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois :			
		GRADES.	Traitements (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents.	Dépenses par littera.
148		Huissier, messenger	A. 3,600 à 7,500	3	350,000
		Chef-classeur, classeur	A. 3,600 à 7,500	3	
		Electricien spécialiste en radioélectricité	A. 6,200 à 8,000	3	
		Veilleur, magasinier	A. 4,350 à 4,850	1	
		Electricien, mécanicien, mécanicien pour moteur d'aviation, ajusteur d'aviation	J. 16,50 à 21 »	9	
		Chauffeur d'auto-camion	J. 16,50 à 20 »	4	
		Forgeron, modeleur	J. 16 » à 20 »	2	
		Menuisier	J. 15.50 à 19.25	4	
		Chef-manœuvre	J. 15 » à 19.25	1	
		Peintre, ferblantier, lampiste	J. 15 » à 18.50	5	
		Baliseur, ouvrier aux machines-outils	J. 14.50 à 17.75	7	
		Nettoyeur à l'Administration centrale	J. 12.50 à 15 »	1	
		Aide électricien	J. 13.50 à 16 »	1	
		Veilleurs	J. 12.50 à 15 »	6	
		Manœuvre	J. 12 » à 13.50	28	
		Ecureuse	J. 7 »	4	
		TOTAL . .		79	
	b.	Indemnités familiale et de naissance			35,000
	c.	Indemnités de résidence et régionales			50,000
	d.	Indemnités pour position exceptionnelle			8,000
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
149	a.	Fonctionnaires et employés			5,000
	b.	Ouvriers			10,000
		Matériel. — Approvisionnements. — Travaux d'aménagement :			
150	a.	Organisation des lignes aériennes, matériel, fournitures de bureau, imprimés, achat et réparation de mobilier, chauffage, éclairage, loyers, bibliographie, cartographie, etc.			1,100,000
	b.	Services techniques. (Laboratoires aérotechniques, essais de cellules d'avions et moteurs, radio-électricité, etc.)			800,000
	c.	Comité consultatif de l'aéronautique.			2,000
		A REPORTER . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
765,000	730,000	35,000	»	
443,000	440,000	3,000	»	ART. 148. — Augmentation provisoire de l'indemnité familiale.
15,000	30,000	»	15,000	ART. 149. — Diminution possible d'après les résultats acquis de 1926.
1,902,000	1,725,500	176,500	»	ART. 150. — Augmentation nécessaire : a) Au complément des installations indispensables aux vols de nuit ; b) A la réalisation d'une centrale de T. S. F. Ces travaux amèneront une réduction du personnel ainsi qu'une augmentation des recettes.
3,125,000	2,925,500	214,500	15,000	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr.
151	»	Part d'intervention de l'État dans le déficit éventuel de la Société anonyme belge pour l'exploitation de la navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) (art. 33 de la loi du 26 avril 1923).	
		Participation de l'Administration :	
	a.	Dans les frais de propagande aéronautique fr.	200,000
152	b.	A des essais et concours aéronautiques. — Encouragement à l'industrie aéronautique, inventions. — Participation dans les frais de l'école interministérielle de T. S. F., etc.	1,485,000
	c.	Dans les frais d'organisation et de fonctionnement de la commission internationale de la navigation aérienne	15,000
	d.	Dans le coût de la formation d'élèves-pilotes militaires	270,000
153	»	Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents de travail	
154	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	
155	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	
156	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions.	
157	»	Subside à la Caisse des ouvriers. — Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution	
		Part d'intervention de l'Aéronautique dans les dépenses des Services centraux :	
158	a.	Administration centrale. fr.	34,460
	b.	Comité supérieur de contrôle	17,162
	c.	Dépenses générales	11,300
		<i>Dépenses exceptionnelles.</i>	
159	»	Partie mobile des traitements et salaires du personnel	{ partie principale. . fr. 675,000 Augmentation provisoire 108,800
		Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux :	
160			TOTAL.
	a.	Administration centrale. . fr. 5,355	2,285 7,640
	b.	Comité supérieur de contrôle . 6,600	800 7,400
		TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE. . . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
3,125,000	2,925,500	214,500	15,000	
3,100,000	3,100,000	»	»	
1,970,000	1,500,000	470,000	»	ART. 152. — Augmentation de . . . fr. 500,000 » par suite de la diminution de la valeur du franc, le budget de 1926 ayant été établi au cours de la livre à 107 francs. De plus, en 1927, on doit prévoir les sommes nécessaires pour mener à bien la mise au point de moteurs d'origine belge. Il est à remarquer que l'augmentation aurait été plus forte si de nombreux subsides accordés en 1926 n'avaient été supprimés pour 1927.
2,000	2,000	»	»	Diminution de fr. 30,000 » du fait que le nombre d'élèves a été ramené à 135.
1,000	1,000	»	»	Reste comme augmentation, fr. 470,000 »
7,500	7,500	»	»	ART. 155. — Libellé modifié pour plus de précision.
5,000	»	5,000	»	ART. 156 (nouveau). — Application de la loi.
1,160	»	1,160	»	ART. 157 (nouveau). — Application des règlements prescrivant l'affiliation des ouvriers de l'Aéronautique à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer.
62,922	45,105	17,817	»	ART. 158. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
783,800	350,000	433,800	»	ART. 159. — Voir note justificative à l'article 11.
15,040	7,856	7,184	»	ART. 160. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
9,073,422	7,938,961	1,149,461	15,000	
AUGMENTATION. . . fr.		1,134,461		

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
RÉCAPITULATION —	
DÉPENSES D'EXPLOITATION.	
<i>A.</i>	Services centraux
<i>B.</i>	Marine
<i>C.</i>	Postes.
<i>D.</i>	Télégraphes et Téléphones
<i>E.</i>	Office des Services de l'Électricité
<i>F.</i>	Office central des imprimés
<i>G.</i>	Aéronautique
TOTAL DU TABLEAU I (Dépenses d'exploitation). . . . fr	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
proposées pour 1927.	adoptées pour 1926.	augmentations.	diminutions.	
(2) 6,817,900	» (1)	6,817,900	»	<p>(1) Les crédits de 1926 faisaient l'objet d'un tableau d'imputation (tableau III); ils ne peuvent entrer en ligne de compte dans la comparaison avec les crédits proposés pour 1927.</p> <p>(2) Ces dépenses sont couvertes par des recettes à concurrence de 6,157,800 francs.</p>
80,009,860	57,299,983	22,709,877	»	
269,429,750	203,476,283	65,953,467	»	
189,982,993	162,118,548	27,864,445	»	
51,141,562	47,156,673	3,984,889	»	
29,817,485	27,710,059	2,107,426	»	
9,073,422	7,938,961	1,134,461	»	
636,272,972	505,700,507	130,572,465	»	
AUGMENTATION. . . fr.		130,572,465		

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION

NOTE à l'appui des évaluations de recettes.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
A. — SERVICES CENTRAUX.	
1	Intervention des administrations du département dans les dépenses de l'Administration centrale. (Secrétariat général)
2	Intervention des administrations du département dans les dépenses du Service de propagande et de tourisme
3	Intervention des administrations du département, des départements ministériels et de la Société nationale des Chemins de fer belges dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle. . . .
4	Remboursement de dépenses effectuées pour compte de tiers. (Dépenses générales : secours, délégations, comité, jurys, cours de langues, recrutement, etc.)
5	Redevances du chef de la surveillance : a) Des chemins de fer concédés fr. 5,600 » b) De la Société nationale des Chemins de fer belges 1,400,000 »
6	Retenues opérées sur les allocations d'ascendants d'agents célibataires, décédés ensuite de faits de guerre, à l'effet de récupérer les sommes payées indûment, pour la période postérieure au décès des intéressés
TOTAL DES RECETTES DES SERVICES CENTRAUX. . . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1927.	adoptées pour 1926 .	augmentations.	diminutions.	
2,147,100	»	2,147,100	»	<p style="text-align: center;">NOTE.</p> <p>Pour la justification de l'inscription des recettes au titre des Services centraux, voir la note en tête du tableau I: « Dépenses d'exploitation. — A. Services centraux ».</p> <p>ART. 1, 2, 3 et 4. — Les parts d'intervention sont prévues en dépense aux budgets de différents départements ministériels et administrations intéressés.</p> <p>ART. 5. — Le libellé justifie suffisamment la prévision de recette.</p> <p>ART. 6. — Idem.</p>
289,500	»	289,500	»	
1,675,800	»	1,675,800	»	
509,800	»	509,800	»	
1,405,600	»	1,405,600	»	
130,000	»	130,000	»	
6,157,800	»	6,157,800	»	
AUGMENTATION . . fr.		6,157,800		

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
B. — MARINE.	
7	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres
8	Produit des passages d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre.
9	Produit des actes des Commissariats maritimes.
10	Produit des droits de pilotage.
11	Produit des droits de remorque
12	Produit du service d'inspection maritime
13	Jaugeage
14	Remboursement d'avances budgétaires
15	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. Vente d'objets divers ; taxes, redevances et droits divers
(1)	Remboursement d'avances (frais relatifs à l'enseignement théorique et pratique des mousques de la pêche et des marins du commerce) (<i>pour mémoire</i>)
16	Recette du chef de l'accord à conclure avec les Pays-Bas en vue de relever les droits de pilotage.
17	Transport de la correspondance postale par les malles Ostende-Douvres.
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA MARINE. . . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.																					
proposées pour 1927.	adoptées pour 1926.	augmentations.	diminutions.																						
22,800,000	17,200,000	5,600,000	»	<p>ART. 7. — Cette augmentation se justifie comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: right;">En moins</th> <th style="width: 10%; text-align: right;">En plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diminution des recettes résultant de ce que les permissionnaires anglais de l'armée d'occupation n'empruntent plus la ligne Ostende-Douvres fr.</td> <td style="text-align: right;">900,000</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td>L'augmentation du trafic évaluée pour 1926 à 1,300,000 francs ne se réalisant pas, le chiffre prévu doit être réduit de</td> <td style="text-align: right;">700,000</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td>Par contre, l'augmentation du pourcentage à payer par le concessionnaire des buffets, produira une augmentation de recette de . . .</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">400,000</td> </tr> <tr> <td>On peut prévoir en outre que le relèvement des tarifs procurera une augmentation de recette de</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">6,800,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">1,600,000</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7,200,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">En plus fr.</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">5,600,000</td> </tr> </tbody> </table> <p>ART. 8. — Cette diminution se justifie comme suit : L'augmentation de trafic escomptée pour 1926, ne se réalisant pas, il y a lieu de prévoir une réduction de recettes de fr. 250,000 » Le rétablissement des abonnements pour 6 déplacements par semaine et la suppression de la limite de la rétribution pour l'obtention desdits abonnements, entraînent une réduction de recettes de 50,000 » En moins. . . fr. 300,000 »</p> <p>ART. 11. — Par suite de la concurrence des remorqueurs privés, le chiffre de 200,000 francs prévu pour 1926 doit être réduit à 70,000 francs pour l'exercice 1927.</p> <p>ART. 13 (nouveau). — Un projet de loi est actuellement déposé à l'effet de permettre la perception de droits du chef du jaugeage des navires de mer, La recette à prévoir pour 1927, est évaluée à 90,000 francs.</p> <p>ART. 14. — Charges afférentes au service du passage d'eau Waes à rembourser par la Société nationale des Chemins de fer. fr. 750,000 » Divers 150,000 » Total. . fr. 900,000 »</p> <p>ART. 15. — La recette provenant de la vente de vieux matériaux et objets hors d'usage, etc., évaluée pour 1926 à 220,000 francs, peut être portée pour 1927 à 300,000 francs. L'augmentation de la valeur des vieux métaux justifie la différence de 80,000 francs.</p> <p>(1) ART. 15 de 1926. — Le Département de l'Industrie et du Travail ne consent plus à rembourser ces dépenses.</p> <p>ART. 16. — Recette du chef de l'accord à conclure avec les Pays-Bas en vue de relever les droits de pilotage. La différence de 5,500,000 francs par rapport à 1926, en plus, provient de ce que l'évaluation a été établie suivant un charge plus élevé du florin. Il ne peut être tenu compte de ce poste de recette qu'à la condition : 1° Que l'accord avec la Hollande puisse être conclu et qu'il soit appliqué à partir du 1^{er} janvier 1927 ; 2° Que la valeur du florin P. B. ne s'écarte guère de 15 francs, cours qui a servi de base à l'établissement du chiffre dont il s'agit.</p> <p>ART. 17. — Dans le passé, la Poste s'est toujours contentée d'attribuer ce pour mémoire à la Marine, la part revenant à cette dernière dans les transports postaux via Ostende-Douvres. En vertu d'une décision ministérielle de décembre 1924, la Poste doit verser effectivement à partir du 1^{er} janvier 1925, la part revenant au service des mailles. Calculée sur les anciennes bases, la part de la Marine, pour 1926, a été évaluée à fr. 3,500,000 » La Poste offre de verser environ 2,000,000 » chiffre correspondant à la recette qu'elle effectue. Soit en moins comme recette des mailles. fr. 1,500,000 »</p>		En moins	En plus	Diminution des recettes résultant de ce que les permissionnaires anglais de l'armée d'occupation n'empruntent plus la ligne Ostende-Douvres fr.	900,000	»	L'augmentation du trafic évaluée pour 1926 à 1,300,000 francs ne se réalisant pas, le chiffre prévu doit être réduit de	700,000	»	Par contre, l'augmentation du pourcentage à payer par le concessionnaire des buffets, produira une augmentation de recette de . . .	»	400,000	On peut prévoir en outre que le relèvement des tarifs procurera une augmentation de recette de	»	6,800,000		1,600,000	7,200,000	En plus fr.	5,600,000	
	En moins	En plus																							
Diminution des recettes résultant de ce que les permissionnaires anglais de l'armée d'occupation n'empruntent plus la ligne Ostende-Douvres fr.	900,000	»																							
L'augmentation du trafic évaluée pour 1926 à 1,300,000 francs ne se réalisant pas, le chiffre prévu doit être réduit de	700,000	»																							
Par contre, l'augmentation du pourcentage à payer par le concessionnaire des buffets, produira une augmentation de recette de . . .	»	400,000																							
On peut prévoir en outre que le relèvement des tarifs procurera une augmentation de recette de	»	6,800,000																							
	1,600,000	7,200,000																							
En plus fr.	5,600,000																								
2,400,000	2,700,000	»	300,000																						
500,000	500,000	»	»																						
7,000,000	7,000,000	»	»																						
70,000	200,000	»	130,000																						
150,000	150,000	»	»																						
90,000	»	90,000	»																						
900,000	745,000	155,000	»																						
300,000	220,000	80,000	»																						
»	2,534,500	»	2,534,500																						
15,500,000	10,000,000	5,500,000	»																						
2,000,000	3,500,000	»	1,500,000																						
51,710,000	44,749,500	11,425,000	4,464,500																						
AUGMENTATION . . fr.		6,960,500																							

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
C. — POSTES.	
18	Recettes diverses d'exploitation
19	Transit international
20	Recettes effectuées pour compte de l'administration par le Service de la propagande et du tourisme
21	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage ; remboursement d'avances budgétaires
22	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations.
23	Redevances payées par les divers Départements ministériels et autres organismes pour le transport des correspondances de service
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . fr.	
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
24	Recettes d'exploitation, y compris le produit de la surtaxe appliquée aux télégrammes et communications téléphoniques à destination de l'étranger :
	Télégraphes. fr. 58,285,000
	Téléphones 193,980,900
(1)	Recettes supplémentaires à provenir de la liquidation des soldes des comptes internationaux avec les Offices étrangers envers lesquels la Belgique est créditrice (Télégraphes et Téléphones) (pour mémoire)
25	Recettes effectuées pour le compte de l'administration par le Service de la propagande et du tourisme
(2)	Sommes correspondant aux prévisions de dépenses à résulter du paiement des traitements et indemnités aux membres du personnel de l'Administration des Télégraphes détachés à l'armée d'occupation (pour mémoire)
26	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage ; vente d'objets divers ; remboursement d'avances budgétaires ; taxes, redevances et droits divers.
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES. . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.												
proposées pour 1927	adoptées pour 1926.	augmentations.	diminutions.													
241,574,000	193,455,000	48,119,000	»	<p>ART. 18. — En se basant sur les résultats acquis pour 1926, les recettes postales de 1927 peuvent être évaluées à 241,574,000 francs. Dans cette somme est comprise la majoration à résulter du relèvement des tarifs.</p> <p>ART. 19. — La différence en plus de 350,000 francs provient, d'une part, de ce que les frais de transit, d'après les nouvelles bases établies par le Congrès de Stockholm, ont été ramenés de 750,000 à 500,000 francs-or, et, d'autre part, de ce qu'au taux actuel des changes, le dollar américain a été compté à 37 francs belges (chiffre rond).</p> <p>ART. 20 (nouveau). — Les recettes effectuées par le Service de la propagande et du tourisme peuvent être évaluées à 100,000 francs pour 1927.</p> <p>ART. 21. — Evaluation mise en rapport avec les faits constatés.</p> <p>ART. 22. — Cette prévision de recettes se décompose comme il suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">a) Frais de personnel et de matériel de la masse d'habillement, etc.</td> <td style="text-align: right;">60,000</td> </tr> <tr> <td>b) Dépenses effectuées pour compte de la Société nationale des Chemins de fer du chef de prestations en personnel pour l'impression des timbres « chemins de fer »</td> <td style="text-align: right;">96,000</td> </tr> <tr> <td>c) Dépenses effectuées pour compte d'autres départements (cour-lors, transport)</td> <td style="text-align: right;">7,000</td> </tr> <tr> <td>d) Remise sur la vente de valeurs fiscales et de timbres-retraite</td> <td style="text-align: right;">2,100,000</td> </tr> <tr> <td>e) Rémunération des opérations accomplies pour le compte de la Caisse d'Épargne et de Retraite</td> <td style="text-align: right;">3,900,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL . . . fr.</td> <td style="text-align: right;">6,163,000</td> </tr> </table> <p>ART. 23. — Sur la base des correspondances dénombrées en 1926 et compte tenu des taux actuellement en vigueur, la recette devrait être de 9,727,870 francs. Cependant, pour alléger la charge de différents départements, ceux-ci ne paieront, pour 1927, à titre forfaitaire, que les redevances inscrites à leur budget respectif pour 1926, soit au total 3,838,982 francs. Le surplus de la recette provient des redevances à payer par d'autres organismes (Société nationale de crédit à l'industrie, Caisse nationale des pensions de la guerre, etc.).</p> <p>ART. 24. — L'accroissement des recettes en 1927 par rapport à 1926 provient notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° du développement continu du service téléphonique dans les relations intérieures et internationales; 2° de l'élévation du cours du dollar (dans le service international le cours du dollar américain sert de base pour la perception et la liquidation des taxes télégraphiques et téléphoniques); 3° du relèvement des tarifs téléphoniques et télégraphiques. <p>(1) ART. 21 de 1926. — Les recettes d'exploitation inscrites à l'article 23 du budget des recettes ordinaires de 1926 comprennent la totalité de la surtaxe appliquée aux télégrammes et communications téléphoniques à destination de l'étranger, surtaxe destinée à couvrir les frais de change à provenir de la liquidation des comptes avec les Offices en relation. Les dits frais de change étaient portés en dépense au budget ordinaire (art. 116 de 1926). Au budget de 1927, on ne porte plus à l'article 24 ci-dessus que les recettes nettes encaissées au profit du Trésor. Les parts complètes revenant aux Offices étrangers — frais de change compris — figurent au budget pour ordre. L'article 116 du budget des dépenses ordinaires de 1926 disparaît, de même que l'article 24 du budget des recettes ordinaires de 1926.</p> <p>ART. 25 (nouveau) — Les recettes effectuées par le Service de la propagande et du tourisme peuvent être évaluées à 400,000 francs pour 1927.</p> <p>(2) ART. 25 de 1926. — L'Administration des télégraphes et téléphones n'a plus de personnel détaché à l'armée d'occupation.</p> <p>ART. 26. — Evaluation mise en rapport avec les faits constatés.</p>	a) Frais de personnel et de matériel de la masse d'habillement, etc.	60,000	b) Dépenses effectuées pour compte de la Société nationale des Chemins de fer du chef de prestations en personnel pour l'impression des timbres « chemins de fer »	96,000	c) Dépenses effectuées pour compte d'autres départements (cour-lors, transport)	7,000	d) Remise sur la vente de valeurs fiscales et de timbres-retraite	2,100,000	e) Rémunération des opérations accomplies pour le compte de la Caisse d'Épargne et de Retraite	3,900,000	TOTAL . . . fr.	6,163,000
a) Frais de personnel et de matériel de la masse d'habillement, etc.	60,000															
b) Dépenses effectuées pour compte de la Société nationale des Chemins de fer du chef de prestations en personnel pour l'impression des timbres « chemins de fer »	96,000															
c) Dépenses effectuées pour compte d'autres départements (cour-lors, transport)	7,000															
d) Remise sur la vente de valeurs fiscales et de timbres-retraite	2,100,000															
e) Rémunération des opérations accomplies pour le compte de la Caisse d'Épargne et de Retraite	3,900,000															
TOTAL . . . fr.	6,163,000															
3,500,000	3,150,000	350,000	»													
100,000	»	100,000	»													
500,000	635,800	»	135,800													
6,163,000	7,257,960	»	1,094,960													
4,145,501	4,145,501	»	»													
255,982,501	208,644,261	48,569,000	1,230,760													
AUGMENTATION . . . fr.		47,338,240														
252,265,900	170,805,000	81,460,900	»													
»	7,890,000	»	7,890,000													
400,000	»	400,000	»													
»	35,000	»	35,000													
2,047,140	2,037,600	9,540	»													
254,713,040	180,767,600	81,870,440	7,925,000													
AUGMENTATION . . . fr.		73,945,440														

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
E. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.	
27	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations et de la Société nationale des Chemins de fer belges.
28	Recettes de la ligne vicinale Mons-Boussu
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ. . fr.	
F. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.	
29	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations.
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS. . fr.	
G. — AÉRONAUTIQUE.	
30	Perception des taxes de garage, d'atterrissage et aide fournie aux navigateurs aériens. . . fr.
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE. . . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
proposées pour 1927.	adoptées pour 1926.	augmentations.	diminutions.	
49,241,562	47,205,673	2,035,889	»	ART. 27. — Les Départements ministériels et la Société nationale des Chemins de fer remboursent à l'Office des services de l'Électricité les coût des prestations effectués pour leur compte, y compris les frais généraux.
1,900,000	»	1,900,000	»	
51,141,562	47,205,673	3,935,889	»	
AUGMENTATION . . fr.		3,935,889		ART. 23 (nouveau). — Il a été jugé utile de faire apparaître la recette de cette ligne.
29,817,485	27,710,059	2,107,426	»	
29,817,485	27,710,059	2,107,426	»	
AUGMENTATION . . fr.		2,107,426		ART. 29. — L'augmentation de recettes correspond à une égale augmentation de dépenses.
400,000	150,000	250,000	»	
400,000	150,000	250,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		250,000		ART. 30. — L'augmentation est due au nouveau tarif applicable aux taxes de garage et d'atterrissage, qui sont majorées d'environ 75 p. c.

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
RÉCAPITULATION	
RECETTES D'EXPLOITATION.	
A.	Services centraux
B.	Marine
C.	Postes
D.	Télégraphes et Téléphones
E.	Office des Services de l'Electricité
F.	Office central des imprimés
C.	Aéronautique
TOTAL DU TABLEAU II (Recettes d'exploitation). . . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1927.	adoptées pour 1926.	augmentations.	diminutions.	
6,157,800	»	6,157,800	»	
51,710,000	44,749,500	6,960,500	»	
255,982,501	208,644,261	47,338,240	»	
254,713,040	180,767,600	73,945,440	»	
51,141,562	47,205,673	3,935,889	»	
29,817,485	27,710,059	2,107,426	»	
400,000	150,000	250,000	»	
649,922,388	569,227,093	140,695,295	»	
AUGMENTATION. . . fr.		140,695,295		

(136)

(137)

[N° 5-XVII.]

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU III

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE à l'appui des prévisions de dépenses.

A. — POSTES.

ARTICLE PREMIER. — *Travaux et matériel.*

Crédit demandé : 3,027,000 francs.

Acquisition, construction, parachèvement et ameublement de nouveaux locaux; installations du chauffage central; achat de machines et outillage pour l'atelier du timbre; électrification de locaux; acquisition de machines et de mobilier pour le service des chèques postaux, etc. :

A. — Anvers (aménagement du local des facteurs)	fr.	112,500	»
Chênée (aménagement)		13,500	»
Deynze (aménagement)		187,500	»
Enghien (restauration des façades)		15,000	»
Frameries (aménagement)		60,000	»
Frameries (parachèvement)		15,000	»
Herstal (agrandissement)		27,000	»
Jemappes (canalisation d'eau)		4,500	»
Lessines (canalisation d'eau)		4,500	»
Marchienne-Docherie (aménagement)		45,000	»
Tilleur (construction)		150,000	»
Divers locaux (cloisons de guichets)		97,300	»
— (installation de l'éclairage électrique)		75,000	»
— (travaux d'amélioration)		498,000	»
Acquisition de locaux (imprévus)		450,000	»
Divers locaux (ameublement)		30,000	»
Atelier du Timbre (matériel en extension)		30,000	»
Office des chèques postaux (mobilier et matériel en extension)		8,200	»
Office des chèques postaux : machines à écrire, à additionner et à imprimer, avec accessoires, etc.)		506,500	»
— a) La Louvière I (parachèvement) :			
Crédit voté pour 1926	fr.	15,000	»
Crédit demandé pour 1927		»	22,500 »
b) Virton (reconstruction et transformation) :			
Crédit voté pour 1926		115,000	»
Crédit demandé pour 1927		»	195,000 »
c) Wandre (construction) :			
Crédit voté pour 1926		130,000	»
Crédit demandé pour 1927		»	180,000 »
A REPORTER . . . fr.		260,000	»
		397,500	»
		2,329,500	»

REPORT . . . fr.	260,000 »	397,500 »	2,329,500 »
d) <i>Bruxelles</i> (extension de l'installation du chauffage):			
Disponible sur le crédit de 30,000 francs voté pour 1926	15,000 »	»	»
Crédit demandé pour 1927	»	45,000 »	»
e) <i>Louvain I</i> (agrandissement) :			
Crédit voté pour 1926	90,000 »	»	»
Crédit demandé pour 1927	»	135,000 »	»
f) <i>Malines</i> (renforcement de la charpente, etc.) :			
Crédit voté pour 1926	80,000 »	»	»
Crédit demandé pour 1927	»	120,000 »	»
	445,000 »	697,500 »	697,500 »
TOTAL fr.			3,027,000 »

L'énumération ci-dessus ne constitue qu'un programme qui pourra être modifié suivant les besoins du service, sans toutefois que la dépense totale puisse dépasser le montant du crédit de 3,027,000 francs.

Cependant, les crédits prévus au *littéra B* et s'élevant au total à 697,500 francs, ne seront engagés en 1927 que pour autant que les crédits correspondants compris dans le montant de 445,000 francs et votés pour 1926, restent disponibles à la fin de cet exercice.

B. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 2. — Travaux et matériel (crédits demandés pour l'entière des entreprises).

Crédit demandé : 42,816,000 francs.

Cet article supportera l'imputation d'une somme de 2,400,000 francs nécessaire au paiement des fournitures et travaux effectués en 1927, ensuite d'un marché conclu en 1920 par l'Administration des Télégraphes et des Téléphones avec la firme Meseure et De Vriese (actuellement Société anonyme Chantiers de créosotage d'Ostende).

Littéra A. — Télégraphes, lignes et bureaux : Création de bureaux télégraphiques, établissement de lignes, installation d'appareils, etc.

1. Création de deux bureaux télégraphiques fr.	14,000 »
2. Création de deux bureaux de dépôt	7,000 »
3. 20 kilomètres de lignes	80,000 »
4. 100 kilomètres de fil	60,000 »
5. Douze appareils « Télétype » (six installations)	175,000 »
6. Appareils à grand rendement	100,000 »
7. Appareils ordinaires et accessoires	25,000 »
8. Installations pour le service de la T. S. F. :	
a) Station côtière d'Anvers-radio (poste à ondes entretenues)	300,000 »
b) Station côtière d'Ostende-radio (poste de téléphonie sans fil)	75,000 »
c) Ruyssedelede (poste d'émission à ondes courtes)	145,000 »
TOTAL DU LITTÉRA A . . . fr.	981,000 »

Littéra B. — Locaux (télégraphes et téléphones) :

1. <i>Ans.</i> — Construction d'un bâtiment pour le bureau central téléphonique. . . fr.	490,000 »
2. <i>Anvers.</i> — Acquisition d'un terrain à Borgerhout pour y ériger un bureau central téléphonique	570,000 »
3. <i>Anvers.</i> — Transformation du bâtiment du bureau central télégraphique, rue de Jésus (première phase de travaux évalués à un total de 3,250,000 francs).	800,000 »
4. <i>Anvers.</i> — Construction d'un bâtiment pour le bureau central téléphonique satellite à créer à Vieux-Dieu	650,000 »
5. <i>Bruzelles.</i> — Bureau central téléphonique de la rue de la Paille. Parachèvement du nouveau bâtiment, atelier de forge; appropriation de locaux pour l'extension du service interurbain; remaniement des installations de chauffage et installation du chauffage dans les nouveaux locaux	850,000 »
6. <i>Bruzelles.</i> — Acquisition d'un terrain pour la construction d'un bureau central automatique à Saint-Josse-ten-Noode ou à Saint-Gilles	400,000 »
7. <i>Bruzelles.</i> — Achat d'un terrain avec raccordement au chemin de fer pour le remisage des bobines, câbles, matériel, etc	700,000 »
8. <i>La Louvière.</i> — Construction d'un bâtiment des téléphones.	800,000 »
9. <i>Lierneux.</i> — Modifications au bâtiment des télégraphes et des téléphones.	80,000 »
10. <i>Mons.</i> — Construction d'un magasin pour la section technique.	100,000 »
11. <i>Moresnet.</i> — Modifications au bâtiment des télégraphes et des téléphones	80,000 »
12. <i>Namur.</i> — Appropriation au bâtiment des téléphones.	80,000 »
13. <i>Ruysselede.</i> — Construction d'un bâtiment pour la sous-station d'énergie électrique destinée à alimenter le poste international de T. S. F..	1,300,000 »
14. <i>Spa.</i> — Modifications au bâtiment des télégraphes et des téléphones.	400,000 »
15. <i>Stavelot.</i> — Modifications au bâtiment des télégraphes et des téléphones.	80,000 »
16. <i>Vieilsalm.</i> — Modifications au bâtiment des télégraphes et des téléphones	80,000 »
17. Construction, à proximité de gares, de logis pour le dépôt du matériel des brigades.	300,000 »
18. Améliorations diverses, agrandissements, transformations, etc., dans différents bureaux télégraphiques et téléphoniques du pays (travaux à effectuer par le service des bâtiments des télégraphes et des téléphones).	1,000,000 »
19. Travaux à effectuer dans les bureaux télégraphiques et téléphoniques installés dans les gares (travaux à effectuer à l'intervention de la Société Nationale des chemins de fer).	850,000 »
20. Ventilateurs et extensions à des installations de chauffage.	40,000 »
21. Travaux à exécuter par l'Office de l'Electricité pour le compte de l'Administration des télégraphes et des téléphones.	350,000 »
TOTAL DU LITTEA B . . fr.	10,000,000 »

Littéra C. — Téléphones, lignes et bureaux.

Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, extensions des réseaux, reliements des abonnés, etc.

1. Création, en 1927, de cinq bureaux centraux; la dépense, pour le matériel seul, s'éleva à fr.	875,000 »
(Les frais de main-d'œuvre sont portés au crédit figurant au littéra D ci-après.)	
A REPORTER . . fr.	875,000 »

	REPORT . . fr.	875,000 »
2. Création de vingt-cinq bureaux publics téléphoniques dont vingt à encaissement automatique; la dépense en matériel est évaluée à.		175,000 »
3. Circuits interurbains et internationaux :		
200 kilomètres de circuits en fils de 1.6 ^m /m		200,000 »
500 kilomètres de circuits en fils de 2 millimètres (dont 50 kilomètres sont destinés à favoriser les relations frontières pour le service international)		700,000 »
110 bobines toroidales pour la constitution de circuits fantômes		35,000 »
4. <i>Jemelle et Aubange.</i> — Stations d'amplificateurs pour le câble Bruxelles-frontière grand-ducale (terrains, bâtiments et appareils)		3,000,000 »
5. Fourniture et installation de commutateurs avec accessoires (batteries d'accumulateurs) chez les abonnés possédant un grand nombre de postes.		1,000,000 »
<i>Réseaux de l'agglomération bruxelloise :</i>		
6. Transféremment de trois positions d'indicateurs d'appel du bureau Sablon au bureau Linthout		70,000 »
7. Extension des installations intermédiaires au bureau central Paille.		105,000 »
8. Extension du sélecteur de lignes d'ordre vers les positions intermédiaires.		115,000 »
9. Par suite de la mise en automatique, acquisition de postes spéciaux et accessoires pour les installations d'abonnés avec postes multiples.		575,000 »
10. Service des renseignements : installation de huit nouvelles positions		95,000 »
<i>Réseaux de l'agglomération anversoise :</i>		
11. Extension du bureau central interurbain d'Anvers		240,000 »
12. Accessoires pour postes d'abonnés (disques, voyants, etc.).		575,000 »
<i>Réseaux des Flandres :</i>		
13. Travaux d'extension dans divers bureaux		1,750,000 »
<i>Réseau de Namur :</i>		
14. Equipement complémentaire du bureau central.		85,000 »
<i>Câbles divers :</i>		
15. Dans différentes localités de la province d'Anvers fr.	940,000 »	
A Assche, Cortenberg, Tervueren, Vilvorde, Denderleeuw, etc.	560,000 »	
	<u> </u>	1,500,000 »
<i>Travaux divers :</i>		
16. Plantation de poteaux à confier à l'industrie privée, y compris le placement de ferrures.		930,000 »
17. Etablissement de protections pour fils téléphoniques		450,000 »
18. Créosotage de poteaux		2,400,000 »
		<u> </u>
	TOTAL DU LITTEBA C . . fr.	14,875,000 »

D. — SALAIRES.

Salaires du personnel de l'Administration qui sera occupé aux travaux d'extension en 1927
(création de bureaux télégraphiques et de bureaux téléphoniques, établissement de lignes,
reliement des abonnés au téléphone, etc.). — Evaluation fr. 14,000,000 »

E. — DIVERS.

1. Impression de cahiers des charges pour travaux d'extension . . . fr.	60,000 »	
Achat de machines à calculer	170,000 »	
(Crédit à mettre à la disposition de l'Office central des imprimés.)	-----	230,000 »
2. Appareils de mesure et de laboratoire		230,000 »
3. Vélos pour poseurs de lignes		60,000 »
4. Véhicules automobiles (autos, motos, tracteurs)		210,000 »
5. Mobilier pour bureaux (cabines téléphoniques, armoires, pupitres, etc.) et objets en bois.		460,000 »
6. Objets en cuir (calepins, sacs, etc.)		20,000 »
7. Machines-outils et outillages divers pour les ateliers et pour les ouvriers de lignes. .		50,000 »
8. Exécution d'office, en 1927, de marchés qui avaient été conclus les années précédentes		350,000 »
9. Frais de repavages, d'appropriation de toitures, de transport, fournitures et travaux divers non détaillés ci-dessus, menues dépenses, etc.		1,150,000 »
TOTAL DU LITTEA E . . fr.	-----	2,760,000 »

RÉCAPITULATION.

Littera A. fr.	981,000 »
Littera B.	10,000,000 »
Littera C.	14,875,000 »
Littera D.	14,000,000 »
Littera E.	2,760,000 »
TOTAL DE L'ARTICLE 2. . fr.	-----
	42,616,000 »

L'énumération des entreprises ci-dessus ne constitue qu'un programme de travaux. Ce programme pourra être modifié selon les besoins du service, la dépense totale des travaux restant dans les limites du crédit global de 42,616,000 francs porté au budget.

ART. 3. — Deuxièmes tranches de crédit pour les entreprises désignées ci-après :

NATURE DE LA DÉPENSE.	Estimation totale.	Crédit voté pour 1926.	Crédit proposé pour 1927.
<i>Construction, agrandissement, parachèvement, etc., des bâtiments à :</i>			
a) Ixelles, rue Borrens, bureau central téléphonique	1,200,000	800,000	400,000
<i>Réseaux téléphoniques :</i>			
b) Raccordement de nouveaux abonnés	33,950,000	22,000,000	5,000,000
<i>c) Agglomération bruxelloise :</i>			
Lignes souterraines; poteaux et tours de dispersion	5,000,000	3,000,000	2,000,000
d) Ixelles. — Canalisations et points de dispersion	1,500,000	750,000	750,000
e) Anvers. — Installation d'un second bureau central, rue des Frères Cellites	6,500,000	»	6,500,000
f) Anvers-Sud. — Câbles	5,000,000	2,000,000	3,000,000
<i>g) Agglomération anversoise :</i>			
Pose de câbles et création de centres de dispersion	1,500,000	1,000,000	200,000
h) Liège et sa banlieue : Extension du réseau souterrain	5,000,000	3,000,000	250,000
i) Les deux Flandres : Lignes souterraines	3,000,000	1,500,000	1,000,000
<i>Circuits téléphoniques. — Service international :</i>			
j) Installation de trois stations d'amplificateurs à Bruxelles, Gand et La Panne. Matériel et construction d'un bâtiment	8,000,000	4,000,000	3,000,000
k) Transformation des réseaux téléphoniques. Raccordement souterrain d'abonnés à Bruxelles	7,000,000	3,000,000	4,000,000
<i>l) Fourniture et pose de câbles :</i>			
Bruxelles-frontière-grand-ducale	40,000,000	»	23,000,000
Bruxelles-Charleroi avec embranchement vers Mons.			
TOTAL DE L'ARTICLE 3. . fr.			49,100,000

ART. 4. — Première tranche de crédit pour les entreprises suivantes :

NATURE DE LA DÉPENSE.	Estimation totale.	Crédit demandé pour 1927.
<i>Locaux.</i>		
a) Anvers. — Bureau central téléphonique, rue des Frères Cellites. Fondations, grosse construction et parachèvement des nouveaux bâtiments	2,600,000	1,800,000
A REPORTER . fr.	2,600,000	1,800,000

NATURE DE LA DÉPENSE.	Estimation totale.	Crédit demandé pour 1927.
REPORT. . fr.	2,600,000 »	1,800,000 »
b) Anvers. — Construction d'un bâtiment pour le bureau central téléphonique à créer à Berchem.	2,700,000 »	1,200,000 »
c) Liège. — Agrandissement du bureau central téléphonique, première partie. (L'ensemble des travaux à effectuer est évalué à 6,500,000 francs.)	2,450,000 »	1,500,000 »
<i>Travaux et matériel.</i>		
d) Equipement du bureau central téléphonique automatique à créer à Ixelles.	12,000,000 »	2,000,000 »
e) Complètement à 10,000 lignes des bureaux centraux automatiques de Schaerbeek et de Jette	3,000,000 »	1,200,000 »
f) Extension des installations interurbaines du bureau central téléphonique de Bruxelles (extension de 54 positions)	3,000,000 »	1,200,000 »
g) Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparations des toitures, etc., dans l'agglomération bruxelloise	19,000,000 »	9,000,000 »
h) Equipement du bureau central téléphonique automatique à créer à Berchem-Anvers et de son satellite de Vieux-Dieu.	12,000,000 »	»
i) Canalisations et câbles du réseau de Berchem-Anvers et câble vers la Tête de Flandre (y compris les tuyaux pour les canalisations, les accessoires pour câbles et les pavages).	10,500,000 »	4,500,000 »
j) Equipement de bureaux dans la région liégeoise	2,800,000 »	1,400,000 »
k) Construction de lignes dans les provinces de Liège, de Limbourg et de Luxembourg (canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, chevalets, y compris pavages et réparations de toitures)	17,500,000 »	8,000,000 »
l) Construction de lignes dans le sud du Brabant, le Hainaut et la province de Namur	7,000,000 »	3,500,000 »
m) Construction de lignes dans les deux Flandres	3,750,000 »	1,800,000 »
n) Extension du nombre des abonnés, estimée à 16,000. La dépense en matériel est évaluée à	30,000,000 »	18,000,000 »
TOTAUX . . fr.	128,300,000 »	55,100,000 »

Le montant total (128,300,000 francs) de l'estimation des entreprises pourra être engagé en 1927, mais les dépenses ne seront liquidées que partiellement en 1927, le surplus devant être prélevé sur les exercices ultérieurs.

La ventilation du crédit de 55,100,000 francs ci-dessus pourra être différente de celle qui est prévue. Toutefois, pour chaque entreprise, la dépense à liquider en 1927, est limitée à son estimation totale indiquée dans les développements au littéra qui la concerne.

En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent des engagements de dépenses sur le montant des liquidations, sera, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, reporté à l'exercice suivant.

C. — OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.ART. 5. — *Matériel et main-d'œuvre.*

Crédit demandé : 15,046,550 francs.

Travaux d'extension ou de premier établissement :

A. — Eclairage et force motrice :

1 ^o Région de Bruxelles-Nord fr.	2,725,000 »	
Bruxelles-Ouest, Schaerbeek, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Q.-L., Wilmarndonck, Turnhout, Weelde, Merxplas, Esschen, Malines A. C., Muysen, Anvers-Nord, Ottignies, Louvain (remise), Louvain (Berg-op-), Louvain A. C., Dieghem, Aerschot, Vieux-Héverlé, Erps-Querbs, Cortenberg, Sauvenière, Dilbeek, Ernage, Florival, Eeckeren, Edegghem, Hove, Wildert, Scelle, Bodeghem-Saint-Martin.		
2 ^o Région de Bruxelles-Midi	1,659,000 »	
Hôtel des Chemins de fer, Braine-le-Comte, Haine-Saint-Pierre, Quaregnon-Central, Tournai, Cuesmes A. C., Quiévrain, La Louvière, Blaton, Manage, Clabecq, Hal et diverses petites gares.		
3 ^o Région de Gand	2,199,000 »	
Gand-Rabot, Bruges, Bruges-Saint-Michel, Grammont, Meirelbeke, Courtrai, Saint-Nicolas, Gand N. B. Fon, Gand-Saint-Pierre, Termonde, Gand-Porte-d'Anvers, Melle, Ostende-Maritime, Furnes, ainsi que dans six gares importantes et vingt six gares secondaires.		
4 ^o Région de Liège	1,317,000 »	
Saint-Vith, Liège-Guillemins, Liège-Fragnée, Landen, Montzen, Bressoux, Gouvy, Ans, Houstraeten, Sichein, Moll, Zolder, Malmédy, Maeseyek, La Préalce, Cheratte, Argenteau, Soumié, Schuelen, Alt, Hoesselt, Velm, Modave, Corswarem, Baelen-N., Zeelhem, Schaffen, Kermpt, Wygmael, Clavier, Baivres, Falliers, Moha, Remicourt, Voroux, Bierset, La Reid.		
5 ^o Région de Namur	5,423,550 »	
Le Campinaire, Harchies, Courcelles-Motte, Jemelle, Namur, Halanzy, Sterpenich, Stockem, Muno, Forrières, Marloie, Ronet, Latour, Bertrix, Luttre, Salzinnes et dans des gares secondaires.		
	-----	13,323,550 »
B. — Parachèvement des usines actuelles de compression de gaz.		165,000 »
C. — a) Equipement électrique du nouveau laboratoire des essais électriques fr.	500,000 »	
b) Aménagement des locaux du nouveau laboratoire.	300,000 »	
c) Etablissement d'une cabine et canalisation.	100,000 »	
	-----	900,000 »
D. — Extension de l'outillage de l'atelier des réparations électriques.		85,000 »
E. — Ligne vicinale Mons-Boussu :		
a) Remplacement de l'usine de production par une usine de transformation fr.	500,000 »	
b) Soudage des joints de rails dans la traversée à voies mariées de la commune de Jemappes.	53,000 »	
	-----	553,000 »
F. — Achat d'une machine à calculer pour le service de la comptabilité		20,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE 5. . fr.		15,046,550 »

D. — AÉRONAUTIQUE.

ART. 6. — Travaux et matériel.

Crédit demandé : 600,000 francs.

A. — Complément des installations de l'aérodrome civil de Bruxelles :	
1 ^o Voies d'accès à l'aérogare de Bruxelles et aux installations ressortissant de celle-ci (hangars, poste de T. S. F., etc.). fr.	150,000 »
2 ^o Achèvement du bâtiment de l'aérogare proprement dite (trottoirs, travaux de peinture, électricité, poste de commandement).	350,000 »

	500,000 »
B. — Acquisition d'un terrain, travaux et aménagement pour l'installation d'un aérodrome à Anvers.	100,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE 6. . fr.	600,000 »

Litt. A. — Par suite de l'ajournement des travaux, il est prévu que le crédit du budget de 1926, présentera un disponible de 450,000 francs. (Art. 22, litt. A.)

Litt. B. — Le crédit de 100,000 francs est sollicité en vue de liquider le prix de la dernière parcelle de terrain exproprié (l'instance n'ayant pu être introduite jusqu'ici), de même que les indemnités aux locataires, honoraires des experts, intérêts judiciaires, etc.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU IV

RECETTES EXTRAORDINAIRES DE L'ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

NOTE à l'appui des évaluations de recettes.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

ARTICLE PREMIER.

*Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement
et de fournitures effectuées pour compte de tiers.*

Évaluation : 800,000 francs.

a) Remboursement de la valeur de commutateurs téléphoniques avec accessoires, par les abonnés acquéreurs de ces installations fr.	460,000 »
b) Idem d'installations d'appareils « Télétype ».	230,000 »
c) Idem de travaux divers.	110,000 »
	<hr/>
TOTAL . . fr.	<u>800,000 »</u>

NOTE-ANNEXE

ARTICLE 8 DU PROJET DE LOI.

Les dispositions de l'article 32 de la loi du 29 juillet 1926 sur la péréquation des pensions de retraite, etc., fixent l'exercice d'imputation des dépenses qui résultent de son application, par la date de l'ouverture du paiement.

Comme certains arriérés dus à des anciens agents de l'Administration des chemins de fer ne seront payés qu'en 1927, des crédits devraient être inscrits au budget de 1927. Mais il est à remarquer que le budget de 1927 ne comporte plus de crédit pour le chemin de fer, qui a été érigé en Société nationale des chemins de fer belges par la loi du 23 juillet 1926.

L'article 8 apporte donc dérogation à l'article 32 de la loi du 29 juillet 1926 et stipule que les crédits nécessaires au paiement des arriérés de la péréquation des pensions des anciens agents de l'Administration des chemins de fer seront compris dans les crédits supplémentaires à rattacher au budget de l'exercice 1926, les comptes de l'Administration des chemins de fer étant arrêtés à la date du 31 août 1926.